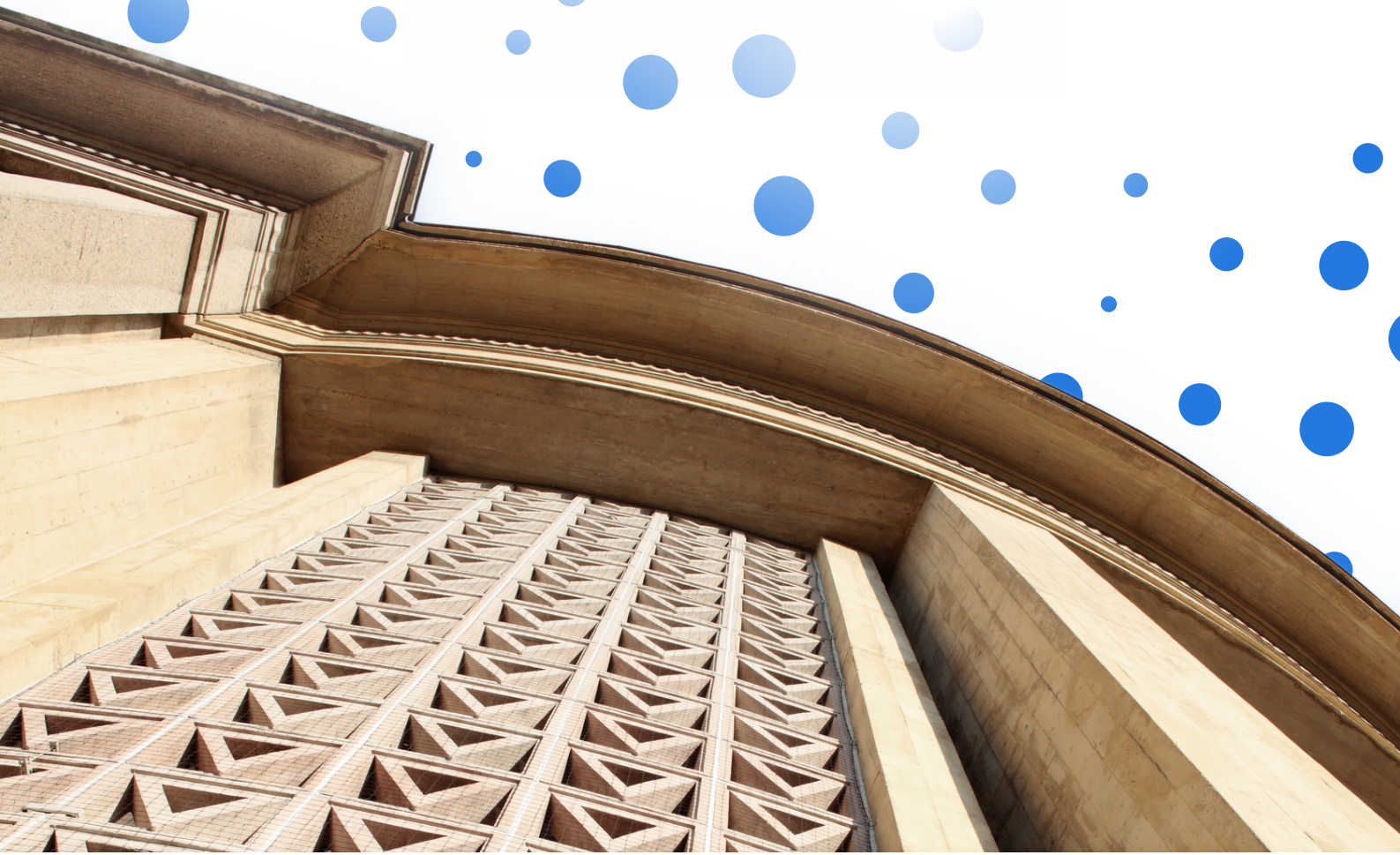




RENCONTRE CODEV-CESER-CESE

7 novembre 2022

S'accorder
pour mieux composer
ensemble un futur démocratique



SOMMAIRE

03	PROPOS INTRODUCTIFS
05	DISCOURS DU MINISTRE OLIVER VÉRAN
07	OUVERTURE DE LA JOURNÉE
10	SOUTENABILITÉS ! ORCHESTRER ET PLANIFIER L'ACTION PUBLIQUE
20	1ÈRE TABLE-RONDE : QUELLES FORMES DE COOPÉRATIONS ENTRE INSTANCES POUR UNE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE ET CONTRIBUTIVE ?
28	PRÉSENTATION DE L'OBSERVATOIRE TERRITORIAL ET CITOYEN
32	2ÈME TABLE-RONDE : CONTRIBUTION À L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DROIT DE SUITE
37	GRAND TÉMOIN DOMINIQUE ROUSSEAU
44	CONCLUSION
45	DISCOURS DU PRÉSIDENT DU CESE THIERRY BEAUDET
47	CAPTATIONS VIDÉOS
48	REMERCIEMENTS

Monsieur le Ministre,

Merci d'avoir trouvé ce moment à partager avec nous dans un agenda contraint, et bienvenue à cette journée que nous espérons fondatrice.

Une journée fondatrice où les acteurs civils de la démocratie, que nous souhaitons plus continue que participative, vont échanger sur leurs singularités, leurs méthodes et leurs complémentarités, dans la perspective de construire un continuum de qualité démocratique. Une armature robuste depuis les territoires avec les conseils de développement, pour lier leurs travaux et réflexions avec les CESER et enfin avec la troisième chambre, le CESE. Dans ce sens comme dans l'autre.

À l'heure où tout est transition et que chacun recherche à bouger les choses établies le moins possible, nous pensons que la mère des transitions est la transition démocratique et nous pensons qu'il est nécessaire de revoir en profondeur les méthodes et processus qui fondent et font vivre notre société démocratique et les valeurs de la République. En cela, votre mission relative au renouveau démocratique nous parle et je dirais même nous fait vibrer.

Il n'échappera à personne que nous vivons depuis un long moment une sorte de mélancolie démocratique, où la représentation peine à répondre au désamour que lui renvoient les citoyens désireux d'une démocratie du quotidien. Une démocratie du quotidien qui nécessite de s'affranchir d'une démocratie des limites administratives et territoriales et des formes d'iniquité qui en découlent.

Nous sommes nombreux à partager un même constat : la démocratie est aujourd'hui trop figée. L'idée de démocratie constructive, contributive, continue, quant à elle, réussit l'exploit de paniquer les institutions et de démotiver les citoyens las et échaudés par des processus participatifs descendants, trop encadrés pour ne pas dire orientés ou confiés à des tiers marchands qui répondent plus à une commande qu'à l'idée folle d'une liberté de pensée. Tout cela institue une sorte de paralysie de l'action, un confort pour les uns encore une fois, mais une fatalité pour les autres.

L'inaction, le désamour, le ressentiment, la défiance et la colère, voilà l'enchaînement qu'il nous faut combattre, et voilà l'apaisement que peuvent produire ces lieux de démocratie, de débat et d'expertise d'usage, ces lieux originaux, ces maisons du temps long, porteuses de ce que nous appelons l'ingénierie du sensible et que nous représentons ici.

Avec l'ensemble des conseils de développement, Monsieur le Ministre, vous pouvez disposer d'une convention citoyenne permanente, nationale, territorialisée et indépendante de milliers de citoyennes et citoyens représentant à la fois les acteurs de la démocratie et des singularités locales, mais aussi des citoyens volontaires pour s'engager au service du territoire, aux côtés des élus. Notre efficacité, notre légitimité sont produites par l'équilibre, le croisement et la coopération des deux.

Aujourd'hui, nous souhaitons vous interroger sur le Renouveau démocratique et sa déclinaison dans les territoires. À l'heure où le Conseil National de la Refondation initie ses travaux, comment vont s'articuler les débats à toutes les échelles territoriales ?



Soyez assuré que les conseils de développement sont prêts à y prendre part. En réponse aux sollicitations des maires, ils ont répondu présent pour animer des réunions d'initiative locale dans le cadre du Grand débat national, avec succès dans de nombreux territoires. La synthèse des débats et leur traduction dans les politiques publiques n'ont pas eu les débouchés espérés, alors que les bénévoles des conseils de développement y ont consacré du temps et de l'énergie. Nous espérons que dans le cadre du Conseil National de la Refondation, les règles du jeu seront claires et les modalités de restitution et de prise en compte précisées dès le départ, pour éviter de reproduire les déceptions du passé.

Aujourd'hui, il nous semble indispensable de construire ce continuum de qualité démocratique, de construire une stratégie d'apaisement et d'adhésion, ensemble, avec les instances ici présentes et leurs réseaux. Nous sommes toutes et tous ici en devoir et nous n'y manquerons pas.

Merci Monsieur le Ministre

OLIVIER VÉRAN, MINISTRE DÉLÉGUÉ CHARGÉ DU RENOUVEAU DÉMOCRATIQUE ET PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

Permettez-moi, avant toute chose de souhaiter un excellent anniversaire à la Coordination nationale des Conseils de Développement, qui fête ses 10 ans d'existence. Dix années déjà au service de la démocratie à travers l'ensemble de notre territoire, en mettant au cœur de son action l'aller-vers et la co-construction. J'adresse aussi mes meilleurs vœux à de nombreux conseils de développement, je pense à celui de la Métropole européenne de Lille, de Saint-Nazaire agglomération, du Grand Poitiers – et excusez-moi pour ceux que j'oublierai, qui fêtent leurs 20 ans d'activité.



Ce double anniversaire est une excellente raison pour approfondir les réflexions et les échanges autour des pratiques de démocratie participative et contributive, du local au national. Nous en avons besoin.

Et quelle plus belle manière de célébrer ces dix ans au CESE, qui, depuis la loi organique du 15 janvier 2021, est résolument plus ouvert sur la société, plus à l'écoute et au contact des citoyens, et davantage en prise avec les territoires. Fait notable, le CESE peut désormais travailler avec les assemblées consultatives placées auprès des collectivités locales. Peut-être que cela n'a pas fait la Une des journaux nationaux, mais c'est, vous le savez, une avancée essentielle. Et je mesure l'engagement du président Beaudet à favoriser et encourager le dialogue avec les CESER de France.

C'est d'ailleurs tout l'intérêt de cette journée : permettre le dialogue tripartite avec le Conseil économique social et environnemental / les Conseils économiques, sociaux et régionaux / la Coordination nationale des Conseils de Développement.

Comme vous, je crois qu'il est nécessaire de pouvoir croiser les regards pour promouvoir une vision transversale et dynamique de la démocratie participative. En matière de participation citoyenne, il faut d'ailleurs noter que les collectivités territoriales ont souvent eu une longueur d'avance.

Depuis 20 ans, elles se sont emparées de l'enjeu participatif avec beaucoup d'intelligence, de dynamisme et, souvent, de créativité. C'est pourquoi, il est nécessaire de tendre sagement l'oreille vers ce qu'il se passe au sein des agoras territoriales. Car il s'y passe de grandes et belles choses ! Inspirantes pour la suite, motivantes pour demain.

C'est aussi grâce à l'ensemble de ces démarches locales que nous disposons aujourd'hui d'une expertise et d'un savoir-faire reconnus en matière d'ingénierie démocratique. Ces atouts ont été particulièrement précieux pour mener les deux grandes démarches participatives du précédent quinquennat, le Grand Débat national et la Convention citoyenne pour le climat. Ces expériences inédites à cette échelle, en France et dans le monde, ont placé notre pays à l'avant-garde des nations engagées dans la promotion de la participation citoyenne.

Si, le ministère du renouveau démocratique dispose d'une administration limitée en termes de moyens humains et matériels en comparaison avec les ministères de l'Education nationale ou des Finances ; nous disposons en revanche de relais et de capteurs précieux, passionnés, formés, impliqués. Nous pouvons nous appuyer sur des hommes et des femmes talentueux, bénévoles pour partie, qui font le choix du collectif et du bien commun - un trésor en somme.

Les dispositifs de démocratie locale sont une source d'inspiration vive et prolifique ainsi que d'enseignements utiles pour le ministère, dont l'action doit aussi se déployer au plus près du terrain. D'ailleurs, je le répète souvent mais la répétition est aussi vertueuse : le succès du CNR se jouera aussi et surtout au niveau local.

Nous aurons réussi, en partie à donner corps au renouveau démocratique, lorsque nous ne penserons plus une politique publique depuis la capitale ou des décisions administratives mais construite à la maille locale et citoyenne, puis reproduite par émulation. Pour cela, nous avons besoin de vous. Aussi, j'accueille avec plaisir votre proposition de vous impliquer activement dans le CNR.



Je souhaite que nous puissions travailler et avancer en prenant le pouls de nos territoires.

Le CNR a été lancé il y a déjà maintenant près de deux mois. Et les CNR territoriaux n'ont pas tardé. Comme vous le savez, la démarche consiste à organiser des concertations locales, à l'initiative des acteurs intéressés, et pour redonner du pouvoir aux usagers comme aux praticiens de l'action publique, et décliner autrement les politiques publiques. Chacun est appelé à porter un projet de territoire.

Les premiers grands CNR territoriaux ont été lancés au mois d'octobre et affichent déjà une bonne dynamique.

CONCERNANT L'ÉCOLE



840 établissements ont démarré une concertation. D'ici quelques semaines, ce seront 7 500 établissements qui participeront au futur de l'école. Chaque établissement est bien sûr incité à participer à cette réflexion collective, sans aucune forme d'obligation. Nous privilégions la qualité des remontées que leur quantité, même si ce nombre permet d'atteindre une première masse critique satisfaisante.

Pour ces trois thèmes comme pour la déclinaison locale des autres thématiques du CNR, les concertations pourront déboucher soit sur des solutions adaptées, innovantes, et immédiatement activables car à la main des acteurs, soit sur des constats de difficultés ou de blocages qui pourront être remontés et traités au niveau national.



CONCERNANT LA SANTÉ

D'ici à la fin de l'année, 300 réflexions, initiatives, projets locaux viendront nourrir le CNR territorial santé en vue de construire des solutions adaptées aux bassins de vie pour lutter contre la désertification médicale.

Enfin, le chantier préfuguratif à France Travail a également été lancé au niveau territorial et réunit parlementaires, opérateurs, associations... en vue de remonter les bonnes pratiques et co-construire les solutions. Là encore, l'expertise des conseils de développement pourra nourrir efficacement un des neuf chantiers spécifiques de cette réflexion largement ouverte.

Nous aurons réussi, en partie à donner corps au renouveau démocratique, lorsque nous ne penserons plus une politique publique depuis la capitale ou des décisions administratives.

Sur l'ensemble des chantiers du CNR, je pense que les conseils de développement ont toute leur place dans cette réflexion.

Vous l'aurez compris, je l'espère à travers mes mots, le renouveau démocratique passe aussi par des instances solides de démocratie locale, avec lesquelles il est essentiel de partager les bonnes pratiques, d'échanger et de collaborer pour capitaliser sur les expériences.



C'est donc ensemble qu'il faut penser et construire ces nouvelles modalités d'action et de participation à la vie publique.

De grands chantiers se profilent devant nous, les Françaises et les Français attendent des résultats, ils ont besoin de nous. **Soyons à la hauteur et construisons ensemble.**

S'accorder pour composer ensemble une partition démocratique à toutes les échelles territoriales, voilà l'objet de notre journée. Voilà pourquoi nous sommes réunis aujourd'hui dans cet hémicycle magnifique.

Nous avons pris l'initiative de réunir pour la première fois conseillers du CESE, présidents et conseillers des CESER, présidents et membres de conseils de développement... Mais aussi élus intercommunaux, représentants associatifs.

Cette journée est particulière puisque nous célébrons cette année les 10 ans de notre association, la Coordination nationale des Conseils de développement. Je souhaite saluer plus particulièrement nos premiers présidents, Karine Oudot et William Jacquillard, ainsi que deux membres fondateurs, Marie-Christine Simiand et Gérard Flament.

Cette année, plusieurs conseils de développement célèbrent leurs 20 ans et les CESER fêtent leurs 50 ans. Le Conseil Économique et Social est inscrit dans la Constitution depuis 64 ans, complété par son E Environnemental en 2008 pour devenir le CESE. Aujourd'hui, nous vous proposons une rencontre inédite qui nous permettra, nous l'espérons, de mieux nous connaître et de mettre en lumière notre capacité à construire ensemble, à partir de nos singularités - de faire écosystème où chaque élément interagit au bénéfice d'une robustesse commune.

Les enjeux sont colossaux dans le contexte que nous connaissons.

Montée de la défiance, crise de la confiance, baisse continue du taux de participation aux élections qui montre, et là c'est très inquiétant, une défiance vis-à-vis des institutions, une perte de repères et de sens dans un monde en constant mouvement, avec une montée des incertitudes et donc des craintes liées aux crises successives, exacerbation des colères attisées à souhait par quelques officines. Nous partageons toutes et tous ce constat.



Mais comment y répondre ?
Quels sont les chemins à emprunter pour réenchanter la démocratie ?
Comment privilégier l'idée créatrice de métamorphose à celle immobile de sortie de crise où tout redeviendrait comme avant?



Ces questionnements sont au cœur des réflexions de nombreuses associations et collectifs, mais aussi de celles des chercheurs, des acteurs de la société civile et de la démocratie locale.





Cette journée doit donc être l'occasion d'ouvrir quelques pistes de réflexion pour construire une nouvelle alliance entre représentation et participation. Il n'y aura pas de transition écologique et sociale réussie sans une transition démocratique pour construire l'adhésion aux ruptures nécessaires. A notre sens, la démocratie participative ou contributive est l'un des piliers d'une démocratie plus vivante. Elle peut ainsi améliorer l'exercice de la démocratie représentative, sans se substituer à elle.

Un changement de méthode est nécessaire pour répondre à cette demande d'être plus largement associés à la fabrique et à l'évaluation des politiques publiques, à toutes les échelles territoriales. Il n'y a assurément pas de recette magique, ni de solution clé en main, encore moins de plateforme ou d'application miracle.

A l'échelle intercommunale, les conseils de développement expérimentent des méthodes d'animation du débat territorial et inventent de nouvelles formes de coopérations. Ces coopérations sont mises en place entre conseils de développement, notamment lorsque le périmètre du sujet abordé dépasse l'échelle d'une seule intercommunalité. Des dynamiques se créent également entre instances, conseils de développement et CESER avec l'intention d'entretenir le dialogue pour identifier des complémentarités, de se nourrir des travaux des uns et des autres et d'affirmer une volonté conjointe de renforcer la démocratie contributive à l'échelle régionale. Ces dynamiques méritent d'être renforcées et prolongées, du local au national avec le CESE.

Cette journée est l'occasion d'identifier les points de complémentarité mais aussi les différences entre les instances situées à 3 échelles territoriales : conseils de développement, CESER et CESE. Des différences qui peuvent et doivent devenir des points d'appui, car nous partageons une même volonté de nourrir les débats et d'approfondir les problématiques au cœur de l'action publique en privilégiant le temps long. Mettons à profit cette journée pour mieux nous connaître et faire davantage reconnaître nos instances au service des citoyens, des politiques publiques et des élus.

Envoyons ce signal : nous ne sommes pas la cerise sur le gâteau pour décorer une participation pilotée et sous contrôle, mais la cerise dans le gâteau pour apporter en profondeur et avec bienveillance de nouvelles saveurs à la démocratie.

Les conseils de développement, les conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux et le Conseil économique social et environnemental sont bien appelés à s'accorder pour composer ensemble une partition sur la démocratie participative et contributive à toutes les échelles territoriales.

C'est l'ambition de cette journée : explorer, mettre en lumière notre capacité à construire ensemble à partir de nos singularités, de nos différences ET de nos complémentarités.

Mettons-nous y dès à présent.

A l'instar de la Coordination nationale des conseils de développement (CNCD), il existe une association des CESER de France qui rassemble les présidents et présidentes des 23 CESER, ou équivalents, de métropole et d'outremer. En excusant le président Eric CHEVEE, je suis ici pour les représenter, et beaucoup de présidents de CESER sont présents ou représentés ici même.

Comme la Coordination nationale fête ses 10 ans, nous avons nous aussi un anniversaire à fêter : les 50 ans des CESER, créés par la loi du 5 juillet 1972.

EN 50 ANS, LES CESER ONT ÉVOLUÉ DANS LEUR FONCTIONNEMENT ET LEURS MISSIONS. 4 MISSIONS :

Donner des avis sur les politiques régionales

Contribuer à l'évaluation des politiques publiques



Mener des réflexions de fonds sur le développement des territoires

Prospective territoriale

Le législateur a étendu nos prérogatives (la dernière date de février 2022, avec la mission de prospective territoriale), mais les CESER ont été, parfois aussi, critiqués, voire menacés, comme ont pu l'être par moments le CESE et les conseils de développement.

Nous sommes convaincus, nous les CESER, de la complémentarité des différentes échelles de représentation de la société civile organisée, dans ce que nous appelons aujourd'hui d'un commun accord ce « continuum démocratique ». Conseils de développement, CESER, CESE, nous avons chacun nos domaines de compétences, nos missions, des relations privilégiées avec nos exécutifs locaux, régionaux ou nationaux, mais nous portons tous la voix de la société civile pour contribuer à l'élaboration des politiques publiques. En cela, nous sommes plus forts si nous nous connaissons mieux, et si nous savons utiliser et valoriser cette complémentarité.

Le Ministre Olivier VERAN a d'ailleurs souligné que nous étions
« des instances solides de démocratie locale »

Nous sommes plus forts également si nous savons avancer et nous adapter aux évolutions de la société, une société en demande de participation mais défiante à l'égard du système représentatif.

Cela a été évoqué pour la Bretagne tout à l'heure, les CESER se saisissent de plus en plus des enjeux de la participation citoyenne et de la coopération entre instances consultatives pour mieux articuler démocratie participative, démocratie contributive et démocratie représentative. Plusieurs CESER ont déjà participé ou sont associés aujourd'hui aux travaux du CESE, et plusieurs CESER développent leurs relations avec les conseils de développement. Plusieurs CESER réfléchissent également à leur plus grande ouverture vers les citoyens.



Ces sujets nous animent tous, et nous avons tout intérêt à échanger régulièrement pour mieux nous connaître et voir si, par moments et sur certains sujets, nous pouvons travailler ensemble.

JOHANNA BARASZ, CHEFFE DE PROJET ACTION PUBLIQUE SOCIÉTÉ ET PARTICIPATION FRANCE STRATÉGIE

France stratégie est l'organisme d'études placé auprès du Premier Ministre. Le rapport «Soutenabilités! Orchestrer et planifier l'action publique» est paru en mai 2022 .



Nous sommes tous conscients que notre futur commun n'apparaît plus aussi certainement et sûrement démocratique. Nous sommes collectivement, à la fois nationalement mais aussi à bien plus grande échelle, confrontés à des défis vitaux. Face à des interrogations sur l'habilité même de la planète, *comment intégrer les questions démocratiques dans ces enjeux?*

France stratégie a engagé une réflexion depuis 3 ans sur les soutenabilités, à un moment où le mouvement des gilets jaunes nous a interpellé. Cette crise révèle une grande difficulté à appréhender ensemble trois dimensions inextricablement liées:

LA DIMENSION ENVIRONNEMENTALE | LA DIMENSION SOCIALE | LA DIMENSION DÉMOCRATIQUE

Elle raconte aussi une crise des limites de ce que nos sociétés peuvent supporter.

Le rapport que nous avons élaboré se devise en deux parties :



Il a été rédigé à partir d'un travail au long cours, qui a rassemblé plus de



Avec des cycles de réflexion pour :

Poser des concepts

Faire émerger des propositions pour construire autrement les politiques publiques.

Passer des politiques publiques sectorielles au crible de la notion de soutenabilité



Téléchargez le rapport de France stratégie



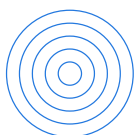
DES CONFLITS DE SOUTENABILITÉS QUI INTERROGENT NOTRE MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT

Un conflit de soutenabilité

Une impasse dont on ne peut sortir qu'à la condition de mener un débat démocratique.

Un hiatus entre des trajectoires insoutenables, entre des enjeux.

Les conflits de soutenabilités sont des conflits incommensurables, qui ne peuvent être tranchés ni par le bon sens, ni par un signal pris.



Le principal conflit de soutenabilité est celui qui se joue autour de notre modèle de développement et de son financement.

La transition requière des financements et donc un besoin de croissance, ce qui pose des problèmes majeurs en termes de consommation de ressources ou d'émissions de GES.

La question du nucléaire représente un autre type de conflit de soutenabilité.

Il est ainsi impossible de trancher par une mesure d'ordre financière des conflits entre l'insoutenabilité de la trajectoire climatique - le nucléaire apporte une solution potentielle pour certains, et les insoutenabilités liées au nucléaire lui-même - les dangers autour des déchets radioactifs notamment.

Plus généralement, les conflits de soutenabilité révèlent des conflits entre les besoins des générations présentes et celles des générations futures. Notre modèle démocratique et notre modèle de développement ne sont pas en capacité de traiter ces conflits. Nous n'avons pas les logiciels qui nous permettent de nous remettre sur des bonnes trajectoires.



UNE ACTION PUBLIQUE EMPÊCHÉE ?

La puissance publique est aujourd'hui entravée par son fonctionnement même et par la manière dont elle fabrique et dont elle évalue l'action publique.

Les modèles, les métriques, les indicateurs que nous utilisons ont été fabriqués dans une large mesure pour d'autres temps, et ne correspondent pas aux questionnements vitaux auxquels nous sommes confrontés.



Un exemple :

Nos procédures budgétaires et de conception de l'action publique sont très axés autour du PIB, dont on sait qu'il croît, y compris quand la planète se détruit.

La politique de la lutte contre le dérèglement climatique montre les limites de cette inadaptation des outils de fabrication de la politique publique.



Sur le papier, a priori, tout semble y être :

- des engagements internationaux,
- une demande sociale et politique croissante,
- une stratégie affichée,
- des déclinaisons sectorielles,
- un objectif de neutralité à l'horizon 2050.



Et pourtant,

- il n'existe pas d'alignement sectoriel ;
- la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) n'est pas opposable aux politiques mises en œuvres ;
- les trajectoires prises par la France sont critiquées par le Haut Conseil pour le Climat et au niveau international.

Ce désalignement des politiques de long terme, cette difficulté à rendre opposables ces engagements de long court est un marronnier de la fabrique des politiques publiques.

50 plans interministériels sont actuellement en vigueur, sans compter les plans territoriaux et les plans purement sectoriels. Leurs calendriers sont souvent désaxés entre eux, leur opposabilité est généralement faible voire nulle et peu sont évalués.

Les outils de projection ne manquent pas. Nous avons besoin d'un usage raisonné et opposable de ces outils.

Nous ne savons pas dépasser la construction des politiques publiques en silo alors que les enjeux sont transversaux et nécessitent une approche systémique.



Ainsi, le concept de one health, qui oblige à penser à la fois la santé humaine, la santé animale et la santé de la planète dans un même mouvement de réflexion, ne se traduit pas dans la conception des politiques publiques de santé aujourd'hui.



LES SOUTENABILITÉS : UNE VOIE POUR REPENSER LE RÉFÉRENTIEL DE L'ACTION PUBLIQUE

Le pari que nous faisons dans ce rapport est celui de la volonté politique et de la méthode.



Le politique, qui aurait cette volonté de transformer les trajectoires, se retrouverait désarmé.

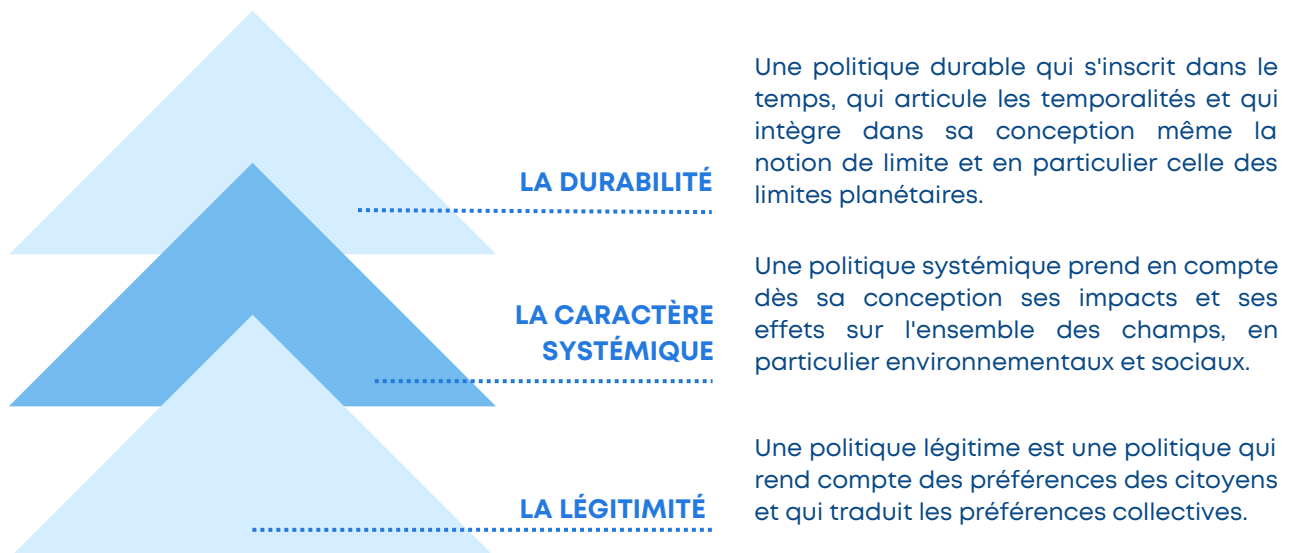


Nous avons besoin d'un nouveau référentiel d'action publique, au sens d'une représentation partagée, d'une carte et de la boussole, à partir desquels construire des politiques soutenables.



Le terme soutenable est important, nous l'avons préféré à celui de développement durable. Le terme soutenable nous permet de mettre de côté la question du développement et d'avoir une approche plus large.

Derrière cette notion de soutenabilité, il y a trois dimensions qui nous semblent fondamentales à penser ensemble, pour fabriquer des politiques publiques :



A partir de ce référentiel, de cette volonté de construire ensemble des politiques qui soient à la fois durables, systémiques, et légitimes, il est possible de construire une culture partagée en formant les agents publics et les citoyens. Il est également possible de construire un récit partagé, intégrant différents scénarios. Des outils rénovés d'administration peuvent également être mis en place pour mieux intégrer les instruments qui existent déjà, notamment les nouveaux indicateurs de richesse.



VERS DES FORMES DE PLANIFICATION RENOUVELÉES

Il nous faut aller plus loin que la simple rénovation ou réarticulation de ces outils autour d'une **nouvelle orchestration de l'action publique** basée sur trois piliers :



UNE PLANIFICATION RENOUVELÉE

**LA MISE EN ŒUVRE D'UN CONTINUUM
DÉLIBÉRATIF AUTOUR DE CETTE
PLANIFICATION**

**UNE ORCHESTRATION DE L'ACTION PUBLIQUE
AU PLUS AU NIVEAU DE L'ÉTAT ET EN LIEN
AVEC LES TERRITOIRES**

La planification renvoie au besoin de projeter notre trajectoire dans le long terme.

Une planification renouvelée ne peut pas être le décalque de ce qui avait cours dans la seconde moitié du 20^e siècle.

C'est une planification qui doit s'inscrire dans un récit à même d'entraîner l'adhésion des acteurs publics et privés, des citoyens et des acteurs de la société civile. Et donc à ce titre, la planification renvoie à un document politique et non technocratique, co-construit avec le monde économique mais aussi avec la société civile.

La planification doit être organisée autour des grands domaines transversaux de notre vie collective, tels que se loger ou se soigner.

L'ambition démocratique de la planification suppose de choisir collectivement des objectifs précis, se mettre d'accord sur la définition de besoins prioritaires, mais aussi sur la définition des services essentiels. Elle nécessite aussi de se mettre d'accord sur l'identification d'activités insoutenables au regard de critères de bien-être, d'équilibre social, d'équilibre territorial qu'il conviendrait de faire décroître.

C'est aussi une planification qui doit constituer un cadre contraignant et opposable pour orienter l'élaboration des stratégies sectorielles et servir de référence pour l'élaboration des stratégies territoriales.

La planification peut et doit surtout être l'occasion d'un renouvellement démocratique profond.

L'exercice de planification c'est aussi un exercice qui nous impose de réfléchir à nos besoins collectifs et individuels, de réfléchir à l'équilibre entre ce qu'on laisse à la main du marché et ce qui doit être d'une manière ou d'une autre régulé. C'est un exercice de discussion de notre contrat social, mais aussi une réflexion fondamentale pour traduire politiquement les préférences collectives des citoyens.



DÉLIBÉRER DU LONG TERME

Le continuum délibératif peut être construit dans une articulation améliorée entre la participation citoyenne et les institutions de la démocratie représentative.

◦ C'est une des hypothèses fortes formulée dans notre rapport.

La démocratie ne peut être renouvelée à travers des instruments de démocratie participative, qui sont déjà nombreux. Il faut travailler leur capacité à s'articuler dans le circuit de la décision politique, ce qui suppose un renforcement des institutions de la démocratie représentative et de leur capacité à entendre la parole citoyenne et de s'approprier cette volonté politique issue de la démocratie participative.

Un certain nombre de conditions d'organisation du débat, de la participation et de la consultation nous paraissent fondamentales :



Clarifier les objectifs et les débouchés des consultations.

Il ne peut y avoir de capacité de légitimation par la démocratie participative que s'il y a une volonté politique pour que cette parole soit réellement prise en compte, un portage politique fort du processus.



Co-construire les questionnements pour que toutes les options soient bien posées.



Penser le déroulement et le calendrier de ces participations de manière articulée avec la décision politique ou l'action administrative, en évitant de trancher des points importants pendant le temps du débat. Il faut un temps dédié et un temps garanti dans lequel les conclusions des débats participatifs peuvent être transmis aux décideurs avant évidemment que les décisions soient prises. Cela paraît évident, mais c'est une des conditions les moins souvent tenues.



Eclairer scientifiquement mais aussi politiquement les enjeux du débat. Les démarches de clarification des controverses sont extrêmement importantes à mettre en œuvre. On sait le faire techniquement, mais on le fait moins souvent alors que c'est indispensable.



Bien identifier les parties prenantes et penser différents formats de participation et de consultation comme un continuum de l'amont de la décision politique, en passant par sa mise en œuvre et jusqu'à l'évaluation dont les citoyens sont trop souvent exclus.



L'ORCHESTRATEUR DES SOUTENABILITÉS

Dans ce rapport, nous avons la conviction que ces articulations ont besoin d'être **institutionnalisées** pour pouvoir fonctionner.

Nous faisons la proposition d'un orchestrateur des soutenabilités placé au premier plan auprès du Premier ministre et qui rassemblerait des **missions fondamentales** :

le conseil au gouvernement

des capacités de prospective

de l'expertise et animation du débat public

Nous avons la conviction que les trajectoires, l'ampleur des bifurcations qu'il faut opérer pour retrouver des trajectoires soutenables nous imposent à la fois des évolutions politiques majeures, mais aussi la capacité de s'outiller et de s'armer jusqu'au niveau administratif et local.



INTERVENTIONS DEPUIS LA SALLE

Philippe Pelletier

Président du Conseil de développement de la métropole du Grand Paris



Vous nous avez décrit un processus délibératif. Je pense que nous savons le mettre en œuvre aujourd'hui et que le vrai sujet est celui du passage à l'action. Je veux simplement donner un exemple, que d'ailleurs vous développez dans le rapport, qui est celui de notre programmation de lutte contre les dérèglements climatiques. Démarré il y a 15 ans par une grande mobilisation citoyenne : le Grenelle de l'environnement, l'État s'est saisi de des propositions formulées dans la loi Grenelle 1 en août 2009 avec une programmation à l'horizon de 2050. Cet objectif n'a jamais été remis en cause, il s'est renforcé avec l'objectif de neutralité carbone. Pendant tout ce parcours, la société civile reste dans ce que vous appelez un continuum délibératif, c'est-à-dire qu'elle reste mobilisée. J'observe néanmoins une faille : l'action verticale de l'État. Il faut laisser de la place aux expérimentations, avec différentes formes de mobilisation à l'initiative d'une intercommunalité ou d'autres acteurs.



Johanna Barasz



Sur un certain nombre de dimensions, nous savons en effet organiser des délibérations, planifier, produire des documents qui réalisent des programmations sur 10 ou 30 ans. Nous savons évaluer à l'aune de nouveaux indicateurs comme les nouveaux indicateurs de richesse ou les ODD. Comme vous le dites, le passage à l'action se produit par les évolutions d'ampleur dont nous avons besoin aujourd'hui. Il y a plusieurs enjeux : ceux que vous avez soulignés comme la nécessité d'inverser le rapport aux collectivités et aux territoires dans sa verticalité, mais aussi dans le rapport aux citoyens. Les expérimentations sont aussi fondamentales, à condition de les évaluer. La planification ne revient pas à fixer un objectif à 40 ans, avec une déclinaison de l'ensemble des politiques sectorielles et territoriales en imaginant qu'elles ne vont pas bouger pendant les 40 ans à venir, cela ne serait pas souhaitable. Les grandes orientations sont remises à juste titre dans les mains des citoyens à l'occasion des élections tous les 5 ans. Il faut arriver à construire les modalités de retour à la trajectoire lorsqu'on est obligé de s'en écarter pour des raisons géopolitiques ou de changement climatique. Dans cette construction, la remontée des territoires et des citoyens est absolument fondamentale. Nous avons aussi besoin d'une coordination sur l'ensemble du territoire pour garantir que les stratégies, les plans et les politiques territoriales contribuent ensemble à des trajectoires collectives.



Pascale Fresso

Présidente de l'ONG l'Alliance internationale pour les objectifs de développement durable



Votre analyse montre tous les enjeux et les problématiques liées à un fonctionnement en silo. Aujourd'hui, politiquement on ne s'empare pas du tout de l'agenda 2030 alors qu'il permet de répondre à un certain nombre d'enjeux et de difficultés que vous avez mentionnées. Comment au niveau des territoires pourrait-on organiser des concertations, faire en sorte que les conseils de développement puissent organiser avec les préfetures des concertations sur l'avenir de l'agenda 2030 ?

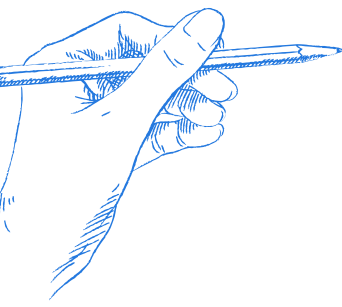


Johanna Barasz



Nous sommes convaincus de la nécessité de redonner la main au local et aux collectivités. Ce rapport constitue une première étape. Nous rappelons que la coordination avec les collectivités est indispensable, mais nous n'avons pas encore traité les enjeux territoriaux de la soutenabilité, les conflits de soutenabilité et les questions de gouvernance. Cela nous semble indispensable puisque l'essentiel des compétences dont nous parlons sont d'abord des compétences territoriales. L'agenda 2030 fait partie des outils, des instruments que nous citons pour permettre ces alignements de trajectoire. Cela fait partie des instruments que nous ne savons pas connecter au circuit de la décision politique et sur lequel nous avons formulé des propositions.





LE REGARD D'ANNA LENTZNER

Facilitatrice graphique



S'ACCORDER POUR MIEUX COMPOSER ENSEMBLE UN FUTUR DÉMOCRATIQUE

RENCONTRE CODEV - CESER - CESE
7 NOVEMBRE 2022, PALAIS D'IÉNA

DESINÉ PAR ANNA LENTZNER

LES ENJEUX SONT ÉNORMES!

CRISE CLIMATIQUE

CRISE DE PARTICIPATION

DOMINIQUE VALCK

IL N'Y AURA PAS DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE RÉUSSIE SANS TRANSITION DÉMOCRATIQUE!

IL FAUT CHANGER DE MÉTHODES ET TRAVAILLER ENSEMBLE À DIFFÉRENTES ÉCHELLES.

CESE

COMPLÉMENTARITÉ

NOS DIFFÉRENCES = POINTS D'APPUI

CESE

TEMPS LONG

CODEV

NOUS SOMMES PLUS FORTS SI NOUS NOUS CONNAISSONS MIEUX

ET NOUS SOMMES SOLIDES!

OLIVIER VÉRAN

BON ANNIVERSAIRE À LA COORDINATION NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT!

ON N'A PAS ASSEZ LE CULTE DE L'EXPÉRIMENTATION ET DE L'ÉVALUATION EN FRANCE.

IL FAUT DONNER UNE GRANDE LATITUDE À L'ÉCHELLE LOCALE

IL FAUT UNE POLITIQUE SOUTENABLE

DURABLE

SYSTÉMIQUE

LÉGITIME

ON N'A PAS DE REPRÉSENTATION SOCIALE DES GÉNÉRATIONS FUTURES.

OK, ON SAIT EXPÉRIMENTER...

QUAND EST-CE QU'ON PASSE À L'ACTION?

JOHANNA BÁRASZ

DIRECTEUR DE FRANCE STRATÉGIE

MATRICK CARÉ

INTERVENANTS

Catherine Loneux, vice-présidente déléguée du CESER de Bretagne.

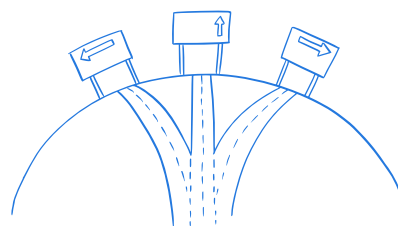
Jean Verger, coordinateur du réseau des conseils de développement Bretons.

Marie-Claire Martel, vice-présidente en charge de la participation citoyenne au Conseil économique, social et environnemental.

Animation : **Virginie Galligani**, journaliste indépendante.



LE CESE, CARREFOUR DES CONSULTATION PUBLIQUES



La loi organique de 2021 a entériné des pratiques déjà en place pour associer directement des citoyens aux travaux du CESE, s'enrichir de leur expérience et répondre à un sentiment d'éloignement entre les décideurs publics et les citoyens. Depuis 2018, une vingtaine de travaux ont été conduit en associant des citoyens : conventions citoyennes, pétitions sur des plateformes numériques, participation de citoyens aux commissions du CESE... La participation citoyenne apporte une expérience supplémentaire pour enrichir les travaux de la société civile organisée. Certains sujets, comme le climat, s'y prêtent davantage car ils nécessitent une acculturation de l'ensemble des citoyens. Pour les conventions citoyennes, le tirage au sort permet une véritable représentation, y compris des gens qui ne s'expriment jamais. Le CESE a fait le pari de se concentrer sur les niveaux de diplôme et non les catégories socio-professionnelles. Ainsi, la Convention citoyenne pour le climat a réuni une proportion de personnes aux minimas sociaux similaire à celle de la société française.

Marie-Claire Martel, vice-présidente en charge de la participation citoyenne au Conseil économique, social et environnemental



LES CESER, DES COOPÉRATIONS À DIFFÉRENTES ÉCHELLES TERRITORIALES



par Catherine Loneux, vice-présidente déléguée du CESER de Bretagne

Le CESER Bretagne a mis en place **4 niveaux de coopération** aux échelles internationales, nationales interrégional et infrarégional.



A L'INTERNATIONAL

Le CESER Bretagne a mis en place 4 niveaux de coopération aux échelles internationales, nationales interrégional et infrarégional.



A L'ÉCHELLE INFRA RÉGIONALE

Le CESER Bretagne collabore notamment avec le réseau des CODEV bretons.



AU NIVEAU NATIONAL

L'association CESER de France est un échelon très important de structuration commune. Suite à la réforme du CESE, les CESER peuvent être associés à certains travaux du CESE. Le CESER Bretagne contribue notamment à la saisine sur les mobilités en zone peu denses.

A L'ÉCHELLE INTER-RÉGIONALE

L'association des CESER de l'Atlantique qui regroupe 4 CESER de la façade atlantique pour échanger notamment sur des enjeux maritimes et sur les enjeux littoraux.



Ces coopérations permettent un partage d'information, elles offrent une vision globale et permettent de faire nombre. Avec l'Association des CESER de l'Atlantique, les CESER construisent ensemble des propositions équilibrées de développement territorial, des rapports ou des études, en partageant des ressources et en croisant des points de vue. Dans le cadre de l'association CESER de France, les CESER ont réalisé un travail sur l'évaluation des politiques publiques, qui a été remis à Carole Delga, présidente de Régions de France. Ces coopérations permettent d'avoir plus de poids. A l'international, le Réseau transnational atlantique (RTA) a formulé des propositions visant à désenclaver les territoires en améliorant les tracés, dont certaines ont été retenues par la Commission européenne. Ces coopérations demandent du temps, le temps de la logistique, mais aussi le temps pour réussir à stabiliser des données, des notions ou des concepts. Elles requièrent un partage d'une culture commune, notamment à l'échelle internationale où les cadres législatifs et les intérêts sont parfois très différents. Travailler ensemble est une force. Dans le monde d'aujourd'hui, qui change très vite face à de nouvelles menaces, nous avons tout intérêt à nous serrer les coudes.



UN LIVRE BLANC SUR LA PARTICIPATION CITOYENNE CO-ÉCRIT PAR LE CESER ET LES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION GRAND EST



par Jean-Claude Moretti, président du codev de l'Eurométropole de Metz

En 2016-2017, le CESER et les conseils de développement de la région Grand Est se sont réunis pendant plusieurs mois pour **croiser leurs méthodes ou pratiques et faire des propositions pour réenchanter la démocratie participative.**

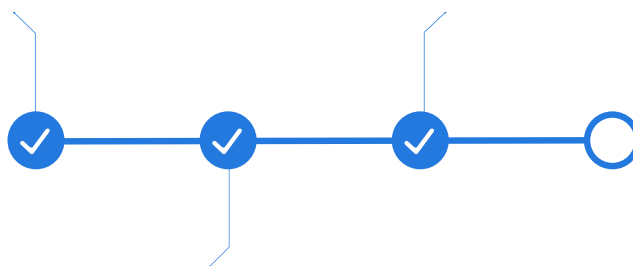
Cette démarche a permis aux assemblées de **mieux se connaître** en rédigeant ensemble un livre blanc sur les pratiques et le développement de la démocratie participative.

Au-delà d'une recherche de définition sémantique commune et partagée, une dizaine de propositions ont été formulées, avec des exemples de réalisation.



4 fiches renvoient au développement de l'expertise d'usage et de la co-construction

4 fiches traitent de la nécessaire acculturation des membres



2 fiches portent sur l'évaluation



Téléchargez
le livre blanc



COOPÉRATIONS ET COMPLÉMENTARITÉS ENTRE CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT ET CESER



par Jean-Verger, coordinateur du réseau des conseils de développement bretons

Les conseils de développement, les CESER et le CESE restent peu connus du grand public, ce qui nécessite de faire preuve de pédagogie pour montrer l'intérêt de ces trois structures, qui sont complémentaires.



En Bretagne, la collaboration entre le CESER et les conseils de développement se réalise autour de différentes thématiques :

ÉVALUATION
DES
POLITIQUES
PUBLIQUES

SUJETS DE
PROSPECTIVES
TERRITORIALES

MOBILITÉ

ALIMENTATION



Téléchargez
la contribution

Les CESER et les conseils de développement ont des fonctions similaires, à des échelles territoriales différentes.

Il est donc particulièrement intéressant d'observer les travaux des différentes instances et de travailler ensemble.

En 2019, beaucoup de conseils de développement ont animé des débats locaux dans le cadre du Grand Débat. Les membres du CESER étaient invités et ont participé à ces réunions, ce qui a permis de mieux se connaître et de renforcer les relations.

Une contribution sur la démocratie participative et contributive a été rédigée en commun entre le réseau des conseils de développement bretons et le CESER, ce qui a permis de renforcer le partenariat.





Les relations sont facilitées par les conseillers du CESER, qui sont parfois membres d'un conseil de développement.

Les CESER et les conseils de développement partagent une volonté commune de faire avancer les territoires, au service du bien commun : des objectifs partagés d'inclure l'avis de la société civile organisée, des citoyens et des habitants dans le processus de décision des politiques publiques.



Les temps d'interconnaissance facilitent les coopérations.
Le rôle des permanents est également essentiel.

Il peut exister une forme de tension entre la dimension institutionnalisée, le côté "installé" et des formes plus émergentes, plus imprévisibles, avec des contours difficiles à repérer.



Se pose donc la question du métissage des formes de participation



Les conseils développement évoluent avec la participation de plus en plus de citoyens, des groupes de travail qui s'élargissent aux habitants.

La non-concurrence est majeure. Il faut réfléchir à comment réimpliquer les acteurs engagés au quotidien dans les territoires, comment les mettre en lien pour lever les éventuels blocages





LA COOPÉRATION ET LA SOLIDARITÉ SONT DES NOTIONS CENTRALES

Pour mieux travailler ensemble, aux différentes échelles, il est indispensable de se mettre autour de la table, choisir un mode de fonctionnement et prévoir dès maintenant l'évaluation, avec un accompagnement par des chercheurs. Il faut également parler des enjeux qui émergent et se donner un calendrier commun. Une parole commune est sans doute plus forte et permet d'être mieux entendu. La question de la redevabilité est aujourd'hui majeure. **Ensemble, les instances ont un véritable pouvoir de conviction.**

Marie-Claire Martel

La question du suivi et de l'évaluation est centrale pour créer une atmosphère vertueuse. La société civile peut permettre d'apaiser les débats. Durant la crise des Gilets Jaunes, la société civile a été partie prenante de l'organisation des débats, elle a permis de structurer, de synthétiser et de stabiliser des notions importantes.

L'interconnaissance, l'écoute et l'observation sont essentiels. Les mobilités, l'eau, l'énergie sont des thématiques qui se prêtent particulièrement à des échanges, des rencontres entre instances.

Catherine Loneux

Jérôme Viaud

Président de la communauté d'agglomération du Pays de Grasse



Ce travail de collaboration entre différents conseils de développement au niveau local est très intéressant. Certains sujets, comme les déplacements, les flux de population, les stratégies de développement territorial ne sont pas traités et peuvent faire l'objet d'un travail en commun entre conseils de développement, à différentes échelles territoriales.

Alain Dayan

Coprésident du Conseil de développement de Tours métropole Val de Loire



Le vrai sujet est de savoir ce que deviennent les propositions des citoyens. Pour valoriser la participation citoyenne, il faut prouver que les propositions sont prises en compte. Avant d'être reconnu, il faut être connu. Il est essentiel que les instances le soient vis-à-vis des médias et de la population.

Bernard Tomasini

Président du Conseil de développement de l'agglomération de Sophia Antipolis



Plusieurs idées sont à retenir de cette table-ronde: **travailler ensemble, pas de concurrence, de la reconnaissance et du respect mutuel des institutions, sans hiérarchie.** Le travail entre le CESER et les conseils de développement bretons est exemplaire. Les relations sont parfois plus complexes dans d'autres régions, un appui de CESER de France serait le bienvenu.

Jean-Paul Vincent

Membre du bureau du CESER Centre Val de Loire



Toutes les instances souffrent d'un manque de communication auprès du grand public. Le temps nécessaire, l'inertie pour la mise en œuvre peut générer de la frustration. Le CESER Centre Val de Loire a plusieurs expériences de collaboration: avec le CESER Ile-de-France sur les franges franciliennes, avec des étudiants sur la précarité ou sur les mobilités en zones peu denses avec le CESE.



François Pernette

Président du Conseil de développement Val d'Yerres Val de Seine

“

Les citoyens ne comprennent pas comment s'organise la vie locale, ce que fait une ville, une agglomération, un département ou une région. Le processus de consultation des citoyens doit être d'une exigence totale, respecté et voté, dans les conseils municipaux, régionaux et départementaux. Un enjeu, un objectif précis, une méthode doivent être définis. Les services doivent analyser les opportunités et les projets. Il est fondamental de revenir vers les citoyens pour dire ce qui est fait de cette matière. Le plan climat est une opportunité pour remettre le citoyen et la démocratie au cœur, avec un travail primordial à faire sur le fond et sur la forme. Il est nécessaire de reprendre les bases du vivre ensemble dès l'école, pour agir efficacement dans les 30 années à venir.

Marie-Claire Martel

Vice-présidente en charge de la participation citoyenne au Conseil économique, social et environnemental

“

Toutes les instances souffrent d'un déficit de connaissance, avant même d'un déficit de reconnaissance. Le problème de la communication, c'est aussi la redevabilité qui doit s'exercer à tous les échelons. Les instances sont là pour faire du conseil, éclairer la décision et non pour décider à la place de l' élu. L'avis du CESE sur l'engagement bénévole pointe que la représentation collective est mise en œuvre dès le plus jeune âge par l'intermédiaire des délégués de classe. Cette fonction n'est pas suffisamment valorisée alors qu'elle pourrait contribuer à renforcer la prise de conscience du rôle des élus.

Maud Fourrier

Vice-Président de l'agglomération du Grand Angoulême

“

La communication relève aussi de la responsabilité des élus locaux. Les membres des conseils de développement devraient pouvoir venir expliquer leur rôle et dévoiler leurs avis et contributions en conseil municipal. Nous avons besoin des éclairages du conseil de développement, donc nous nous devons d'en parler en retour.

Jean Verger

Coordinateur du réseau des conseils de développement Bretons

“

Il faut effectivement travailler à une meilleure communication. Il pourrait être intéressant d'organiser des formations communes avec les élus.

Christine Ducourneau

Référente du groupe Démocratie participative et Pouvoir d'Agir, conseil de développement de l'Aunis

“

La problématique centrale est la méconnaissance du conseil de développement. Comment travailler à une meilleure visibilité ?

Damien Allouch

Vice-Président de l'agglomération Val D'Yerres Val de Seine

“

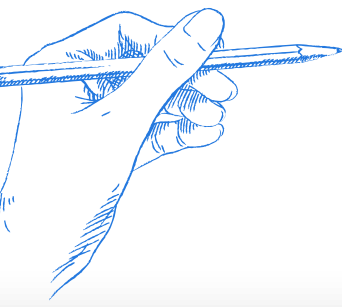
Les élus ont besoin de l'éclairage que les conseils de développement peuvent apporter. Les habitants et les usagers apportent une expertise du quotidien, dans leurs sujets. Cette expertise est déterminante et essentielle dans les décisions comme dans les choix politiques.

Marie-Christine Simiand

Ancienne présidente du Conseil de développement de Grenoble Alpes métropole

“

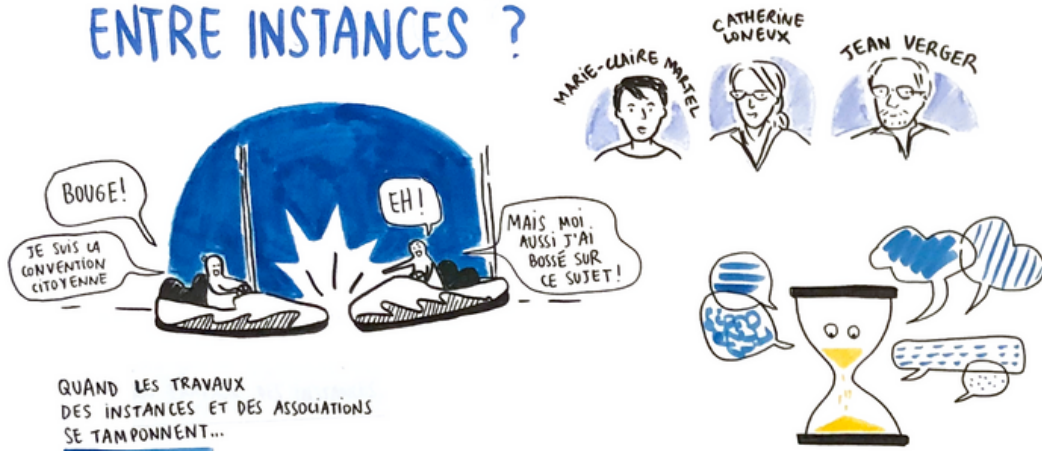
Les intercommunalités sont totalement inconnues des citoyens et la volonté des élus n'est pas nécessairement de les faire connaître. Les élus communaux ne souhaitent pas toujours faire savoir qu'il existe une intercommunalité, et que leurs écharpes de maire n'assurent pas leurs compétences sur tous les sujets. C'est une réelle difficulté pour se faire connaître. Les conseils de développement sont probablement trop paisibles pour intéresser les médias. L'ouverture des conseils de développement en direction des citoyens ou des habitants du territoire passe aussi par l'idée de faire du réseau localement, et de créer du lien et un dialogue. Tous ces éléments moteurs d'un territoire sont indispensables. Apprendre à débattre est essentiel, y compris au niveau de l'éducation populaire.



LE REGARD D'ANNA LENTZNER

Facilitatrice graphique

QUELLES FORMES DE COOPÉRATION ENTRE INSTANCES ?



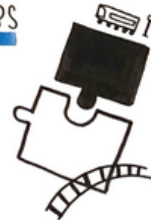
QUAND LES TRAVAUX DES INSTANCES ET DES ASSOCIATIONS SE TAMPONNENT...



LA COOPÉRATION DEMANDE DU TEMPS

... MAIS ELLE EST ESSENTIELLE

AU NOM DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL



APPRENDRE À REGARDER NOS TRAVAUX MUTUELS

ET LES ASSEMBLÉES CITOYENNES ?



INTERVENANTS

Christine Azankpo, co-présidente de la Coordination nationale des conseils de développement

Pauline Soubieux, cheffe de projets CNCD

Christophe Bayle, fondateur de TaDatum

Animation : **Virginie Galligani**, journaliste indépendante.



UNE PLATEFORME COLLABORATIVE CONÇUE POUR FACILITER L'ACCÈS AUX DONNÉES



OBSERVATOIRE TERRITORIAL ET CITOYEN

L'**Observatoire Territorial et Citoyen** a été lancé il y a an à l'issue des 13e rencontres des conseils de développement

Notre **ambition** est de rendre les données plus facilement accessibles, plus compréhensibles par les conseils de développement.

L'un de nos rôles, en tant que conseil de développement, est de contribuer à apporter un éclairage sur l'évaluation des politiques publiques. A ce titre, nous sommes souvent saisis sur des sujets complexes, comme le schéma directeur énergétique, ou le projet alimentaire territorial par exemple.



L'open data, une réelle opportunité pour renforcer notre capacité d'analyse

Pour intervenir en amont et poser un diagnostic, nous avons besoin d'utiliser, de comprendre et d'analyser des données. Elles sont multidimensionnelles, parfois communes à plusieurs thématiques, nécessaires sur notre territoire, mais aussi sur les territoires voisins ou comparables.

Cependant, la recherche de données reste souvent fastidieuse, chronophage, et leur accès complexe pour un grand nombre d'acteurs et de territoires, qui ne sont pas spécialistes de l'open data.

Dans ce cadre, la CNCD se positionne en tant que réutilisatrice de données existantes et l'Observatoire s'inscrit au cœur de sa raison d'être : soutenir les conseils de développement, et tout particulièrement ceux des territoires ruraux qui ne bénéficient pas d'un important support logistique.

LANCER CE PROJET D'OBSERVATOIRE C'EST DONC :



mettre à disposition des conseils de développement un socle de données, toutes accessibles au même endroit, les rendre plus palpables, moins abstraites, en prise directe avec ce que vit le citoyen au quotidien.



permettre aux membres des conseils de développement de mieux se connaître, de partager leurs expériences et leurs compétences.

A travers l'Observatoire, notre objectif est donc de valoriser, de mutualiser, et de capitaliser les travaux des conseils de développement. C'est également de coordonner, c'est-à-dire de permettre aux conseils de développement d'échanger sur leurs pratiques, et de faire naître des coopérations.



Pouvoir facilement disposer d'informations fiables pour s'informer correctement et informer autour de soi, pouvoir enrichir sa culture et ses connaissances scientifiques, trouver des réponses aux questions que l'on se pose sans tomber dans le piège des fake news.



Avis du CESE, 2020, "Favoriser l'engagement civique et la participation citoyenne au service du développement durable"

Riche de la réflexion de ses membres, l'Observatoire est aussi un moyen de dialoguer, d'avoir des regards croisés avec d'autres associations ou d'autres réseaux.

L'Observatoire est enfin un acteur de citoyenneté. Si le citoyen dispose d'indicateurs fiables et compréhensibles qui lui permettent de comprendre les enjeux et les bouleversements qui affectent son territoire, d'influer, et de mesurer l'impact des politiques publiques ; alors l'envie de s'engager sur son territoire sera plus forte. Or sans implication citoyenne, les transitions ne pourront s'enclencher.



Le projet a été rendu possible grâce à une subvention de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, et au partenariat avec la structure TaDatum.



LE REGARD D'ANNA LENTZNER

Facilitatrice graphique



IL FAUT UNE **CAMPAGNE NATIONALE** D'INFORMATION SUR LES CODEV.

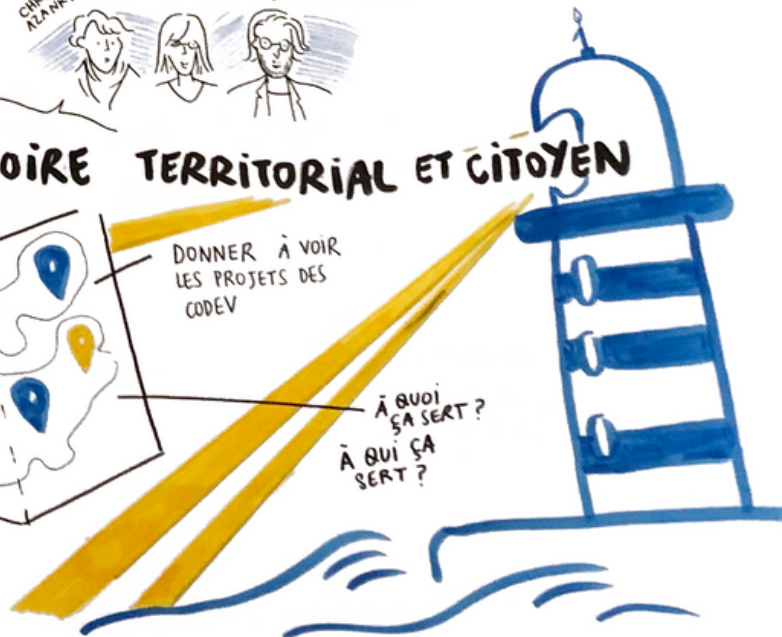


L'OBSERVATOIRE TERRITORIAL ET CITOYEN



DONNER À VOIR LES PROJETS DES CODEV

À QUOI ÇA SERT ?
À QUI ÇA SERT ?





DES DONNÉES ACCESSIBLES POUR AIDER LES RÉFLEXIONS DES GROUPES THÉMATIQUES

Dans le cadre de ce projet, trois groupes de travail sont lancés depuis le mois de septembre 2022 :

- un groupe sur la thématique de **l'eau**
- un groupe sur la thématique **alimentation et agriculture**
- un groupe plus transversal intitulé **"Portrait de territoire"**



En s'appuyant sur les travaux menés au sein des conseils de développement, ces groupes permettent de :

Mettre en commun des expériences en lien avec les thématiques travaillées.

D'identifier ensemble des solutions mises en œuvre dans les territoires à l'échelle locale et de sélectionner et de partager les plus pertinentes avec les autres conseils de développement.

Partager des problématiques communes et des diagnostics.

Mettre en place des recommandations et **réfléchir** à une contribution nationale afin d'être force de proposition auprès des pouvoirs publics.



Dans ce cadre, l'Observatoire constitue un outil qui permet d'apporter des données, des cartes et des graphiques, qui viennent augmenter les réflexions des différents groupes de travail.



L'open data ne doit pas devenir une énième fracture numérique entre les territoires qui peuvent s'en servir et ceux qui ne peuvent pas, et je pense que notre volonté première c'est d'essayer de faire que ça n'arrive pas.



Christophe Bayle, fondateur de TaDatum

INTERVENANTS

Marie-Claude Briet-Clemont, présidente du CESER Grand Est

Maud Fourier, vice-présidente de la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême

André Curmi, co-président du Conseil de développement du Grand Angoulême

Animation : **Virginie Galligani**, journaliste indépendante.



La culture de l'évaluation des politiques publiques reste peu développée en France. Parfois confondue avec l'audit ou le contrôle, l'évaluation peut entraîner des réticences auprès des services, des agents ou des responsables politiques. L'exercice suscite encore parfois quelques freins et questions, qui sont interrogés dans cette table-ronde.





LA CONTRIBUTION DU CESE POUR ÉCLAIRER LA DÉCISION PUBLIQUE ET ÉVALUER LES POLITIQUES PUBLIQUES



par Thierry Cadart, questeur du Cese



La **loi organique du 28 juin 2010** a attribué au CESE une compétence contributive en matière d'évaluation des politiques publiques, à caractère économique, social et environnemental. Le Conseil doit éclairer les pouvoirs publics, en particulier sur les conséquences à long terme de leur décision.

Cette **mission** se traduit par la mise en place de partenariats avec des organismes disposant de capacités d'analyse ou de recueil d'informations, tels que : la **société française d'évaluation**, le **monde universitaire**, la **Cour des comptes**, **France Stratégie**.

Les membres de la Cour des comptes sont invités à présenter leurs travaux devant le CESE, ce qui nous permet ensuite d'en débattre.

La composition du CESE, avec des acteurs chargés de mettre en œuvre des politiques publiques, ou qui les subissent, ou qui en sont instigateurs, **lui apporte un regard particulier**.

Le rapport annuel sur l'état de la France est le seul exercice obligatoire annuel que le CESE doit rendre. Pendant longtemps, il s'appuyait essentiellement sur le PIB, avec toutes les limites que l'on connaît aujourd'hui sur cet indicateur. Un travail commun avec France Stratégie et avec le gouvernement a permis de faire évoluer les indicateurs.



Nous avons besoin de mettre en place des **indicateurs qualitatifs** pour déterminer l'écart entre le ressenti et ce qui est mesuré et mieux le comprendre, car c'est aujourd'hui un des obstacles dans la mise en œuvre des politiques publiques.

Le CESE était très ancré dans une **relation institutionnelle** avec sa mission confiée par la constitution d'éclairer les pouvoirs publics sur différents sujets.

Aujourd'hui, le CESE mène un vrai effort de communication et s'ouvre davantage pour parler à différents acteurs, en particulier aux citoyens, **pour être mieux entendu**.

Un exercice rituel réalisé par le secrétariat général du gouvernement permet d'avoir un retour sur la prise en compte de nos avis, mais il pourrait être amélioré. Les réponses sont beaucoup plus argumentées qu'autrefois, mais les conseillers ont le sentiment de ne pas être entendus ou bien l'être quelquefois trop tard.

La société civile organisée n'est pas à l'abri du "désamour" de la chose publique et de la distance vis-à-vis des citoyens.

Le CESE y est particulièrement sensible.

Dans l'avis rapporté en décembre 2021 sur le renforcement de la participation aux élections des instances à gouvernance démocratique, les conseillers du CESE ont fait des préconisations sur la démocratie à l'intérieur de leur organisation.



Téléchargez
l'avis

Le CESE souhaiterait mener une expérimentation dans les territoires pour être en mesure de construire des réponses adaptées aux problématiques qui se posent. **L'Observatoire territorial et citoyen** peut être un bon outil à développer dans ce cadre.



LA CONTRIBUTION DES CESER À L'ÉVALUATION DES POLITIQUES RÉGIONALES



par Marie-Claude Briet-Clemont, présidente du CESER de la région Grand Est

En 2015, la **loi NOTRe** a attribué aux CESER une nouvelle mission de contribuer à l'évaluation et au suivi des politiques publiques régionales. L'association CESER de France a souhaité interroger cette **mission de contribution**, puisque le texte de loi était vraiment très court.

En premier lieu, un **travail de définition** commune a été mené, à partir de la définition proposée par la Société Française de l'Evaluation.

L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

renvoie à l'idée de produire des connaissances sur des actions publiques dans le double but de permettre aux citoyens d'en apprécier la valeur et au décideur d'en améliorer la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la cohérence et ses impacts.

CETTE DÉFINITION MARCHE SUR DEUX PIEDS :

sur le rapport au citoyen



sur le rapport aux décideurs



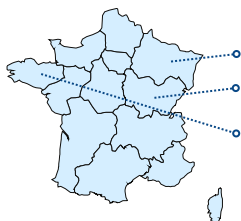
2017

Un **premier livre blanc** invitait les régions à développer et valoriser les travaux d'évaluation des politiques publiques, mais aussi à faire reconnaître le droit d'expérimentation et d'alerte des CESER et à lancer une campagne sur l'évaluation.

2021

Un **deuxième livre blanc** a permis de dresser un bilan du chemin parcouru et de réinterroger les pratiques pour ouvrir de nouvelles pistes avec les nouveaux conseils régionaux.

DANS 6 RÉGIONS, DES STRUCTURES DÉDIÉES À L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ONT ÉTÉ MISES EN PLACE.



Dans le **Grand Est** : comité stratégique de l'évaluation

En **Bourgogne Franche-Comté** : comité régional de suivi de l'évaluation et de la redevabilité

En **Bretagne**, le CESER a questionné les finalités, les objectifs, les effets attendus et produits et la gouvernance de l'évaluation.

Aujourd'hui, tous les CESER sont plus ou moins engagés sur l'évaluation des politiques, avec des façons de faire différentes.



Les avis des CESER intègrent souvent des questionnements évaluatifs adressés au conseil régional.

LES CONSEILS RÉGIONAUX SONT CONVAINCUS QUE LA QUESTION DE L'ÉVALUATION EST INCONTOURNABLE



- A la fois dans l'amélioration continue de leur politique
- Mais aussi face aux choix cruciaux qui sont faits au regard des transformations

RENFORCER L'APPROCHE DÉMOCRATIQUE DE L'ÉVALUATION

Pour renforcer l'approche démocratique de l'évaluation, il est indispensable de renforcer l'intégration stratégique de l'évaluation dans sa communication et dans sa diffusion, dans la manière de rendre compte aux citoyens.

RAPPORT DE FRANCE STRATÉGIE

Ce rapport pointe le besoin de renforcer l'acculturation et la formation continue à l'évaluation des politiques publiques. Nous plaçons pour la mutualisation d'outils et pour la création d'une communauté régionale de l'évaluation des politiques publiques dans l'ensemble des régions.

En 2019, dans le cadre du Grand Débat, le CESER Grand Est a proposé de créer une **chambre régionale d'écho de la parole citoyenne**, avec un trépied indispensable autour des élus, des membres du CESER et des membres du CODEV pour organiser la délibération. **Les CESER aujourd'hui se posent la question de l'évaluabilité de leurs préconisations.**



UNE CHARTE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE



Maud Fourrier, Vice-présidente de la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême en charge du dialogue territorial et de l'évaluation des politiques publiques



André Curmi, co-président du codev de la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême

En 2014, le conseil de développement a été à l'initiative d'un groupe de travail autour du renouvellement démocratique, avec la proposition d'écrire ensemble - élus, membres du conseil de développement et techniciens, une charte de la participation.

CETTE CHARTE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE A ÉTÉ ADOPTÉE EN 2016 ET ABORDE DIFFÉRENTS ENJEUX:

- La redevabilité
- Le vivre ensemble des habitants et acteurs du territoire
- L'efficacité de l'action publique au travers de la mise en œuvre sur le terrain.

LES ÉLUS ONT PRIS TROIS ENGAGEMENTS:

- Définir le niveau de participation citoyenne dès le démarrage d'un projet
- Prendre en compte l'initiative citoyenne
- Assurer un droit de suite pour que la participation ne s'arrête pas au moment du rendu de l'avis du conseil de développement en conseil communautaire.

En 2021, l'agglomération du Grand Angoulême et le conseil de développement ont réadopté un **protocole de coopération** suite à la modification de la composition du conseil de développement et pour intégrer le volet pacte de gouvernance.

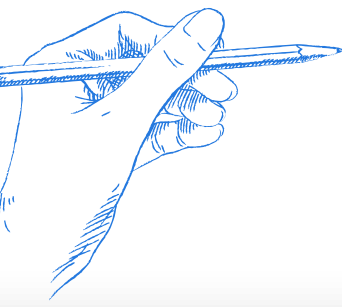
Dans celui-ci est inscrit le rôle du dialogue de proximité, à travers notamment le conseil de développement.

Le protocole d'échanges et de coopération permet de définir une méthode de travail, les modalités d'échanges et de réunion et le droit de suite.

Il nous a semblé nécessaire d'institutionnaliser le droit de suite, avec notamment la mise en place d'un comité de suivi qui se réunit deux fois par an pour faire un suivi des contributions du conseil de développement.



Depuis 8 ans, les élus, les services et le conseil de développement ont appris à travailler ensemble.



LE REGARD D'ANNA LENTZNER

Facilitatrice graphique

CONTRIBUTION À L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DROIT DE SUITE



TOUS LES CESE FONT DE L'ÉVALUATION...



... QUITTE À ÊTRE LE CAILLOU DANS LA CHAUSSURE DE LA RÉGION!



LE DROIT DE SUITE EST INDISPENSABLE

C'EST UN PROCESSUS, UN CONTINUUM.



CODEV
COOPÉRATION DES SERVICES

VOLONTÉ DES ÉLUS

LE TRIANGLE D'OR DE LA DÉMOCRATIE CONTRIBUTIVE



Dominique Rousseau commence son intervention par quelques observations préliminaires. En premier lieu, il précise qu'il n'a jamais été membre d'un conseil de développement, ni d'un conseil de quartier et qu'il n'a jamais participé à une commission ou à une convention citoyenne. Il intervient en tant qu'universitaire et propose de questionner plusieurs concepts pour ouvrir des réflexions. En second lieu, il rappelle la conjoncture socio-historique et politique actuelle et la crise que traverse la démocratie. Il souligne notamment une montée généralisée des populismes et des régimes autoritaires, en Amérique latine, en Europe de l'Est, mais aussi en Europe de l'Ouest (Suède, Italie...). En même temps, il note que les initiatives citoyennes se multiplient depuis déjà plusieurs années. Il y a à la fois une tendance populiste autoritaire, mais aussi une demande d'une plus grande participation.



QU'EST-CE QUE LA DÉMOCRATIE CONTINUE ?



Le concept de démocratie continue a été créé par Dominique Rousseau en 1992, en réponse au livre *La fin de l'histoire* de Francis Fukuyama.

La démocratie continue renvoie à l'idée que la démocratie ne s'arrête pas à un moment électoral, elle est continue entre deux moments électoraux. La démocratie n'est pas une forme d'État, c'est une forme de société. La démocratie ne s'arrête aux portes de l'entreprise, ni aux portes de la famille, ni aux portes de l'école. Elle se diffuse dans toutes les sphères de la société.





COMMENT FABRIQUE-T-ON AUJOURD'HUI DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL, UNE POLITIQUE PUBLIQUE LOCALE, RÉGIONALE, OU NATIONALE ?

S'intéresser à la fabrication d'une politique publique amène à se pencher sur la question des institutions. La fabrication de la décision publique pourrait se faire en dehors du Parlement, de l'Assemblée nationale, du Sénat et passer par d'autres institutions telles que les conseils de développement, à condition qu'il y ait au préalable un changement de paradigme dans nos manières de voir ces instances. Aujourd'hui, il nous paraît évident que la loi soit établie par l'Assemblée nationale, le Sénat ou le gouvernement. Aucun discours ne vient justifier l'intervention de nouvelles institutions dans la fabrication de la loi.

Pour transformer la manière dont les politiques publiques sont fabriquées, il convient donc de revenir sur 3 principes.

ADMETTRE LA COMPÉTENCE NORMATIVE DES CITOYENS

Le **principe de la compétence électorale des citoyens**, qui conforte la représentation, est aujourd'hui largement intériorisé. Selon ce principe, les citoyens seraient habiles pour choisir, mais pas pour décider.



En 1789, Sieyès affirmait que le peuple n'avait pas de volonté autonome : « le peuple ne peut agir et vouloir que par ses représentants ». C'est le vote qui permet de déléguer le pouvoir de vouloir au nom du peuple. Sieyès considérait que la France était un régime représentatif et non une démocratie.

Ce principe d'incompétence des citoyens à décider est de nos jours profondément intériorisé. Ainsi, dans les cours d'assises, la première réaction des citoyens tirés au sort est de dire qu'ils ne sont pas compétents.

Pourtant, d'un point de vue constitutionnel, des fondements juridiques existent pour remplacer le principe de compétence électorale par le principe de compétence normative des citoyens. La Déclaration de 1789 comporte le fondement possible d'une intervention des citoyens dans la production de décisions publiques. Le Préambule de la Déclaration de 1789 apporte deux arguments pour justifier l'intervention des citoyens dans la fabrication de la loi :

.....

Permettre aux membres du corps social –
aux citoyens ou habitants, de comparer
l'action du pouvoir politique avec
les droits énoncés.

.....

Permettre aux membres du corps social de
réclamer, si les pouvoirs publics ne se
comportent pas conformément
aux droits énoncés.

Le Préambule de la Déclaration de 1789 affirme également l'autonomie du corps des citoyens par rapport aux corps des représentants, en confiant aux citoyens la charge de comparer et de dénoncer. Autrement dit, la démocratie revient à avoir des yeux pour comparer et de la voix pour dénoncer. Or, dans la démocratie actuelle, on demande aux citoyens de donner leur voix alors qu'ils souhaiteraient donner de leur voix.

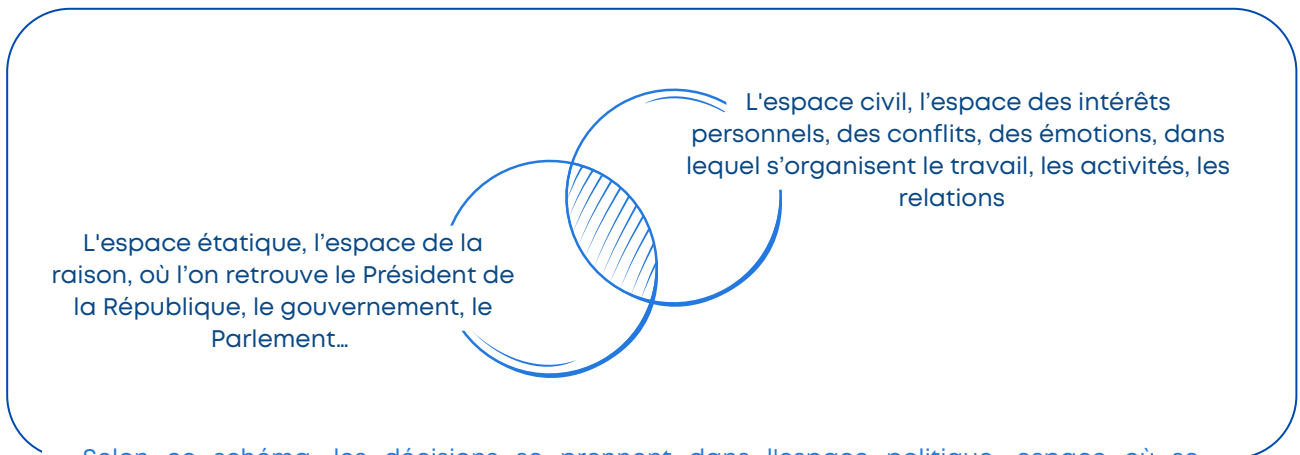
En outre, l'article 6 de la Déclaration de 1789 affirme que tous les citoyens ont le droit de concourir personnellement ou par leur représentant à la fabrication de la loi. Le terme personnellement a parfois été occulté et supprimé des manuels de droit constitutionnel, pour ne conserver que l'idée de contribuer à la fabrication de la loi par l'intermédiaire des représentants.

La compétence normative remplace-t-elle la compétence électorale ? La compétence normative est-elle à côté de la compétence électorale ?

Nous sommes dans un moment de basculement, où il faut opérer une révolution culturelle. La reconnaissance de cette compétence normative des citoyens ne se fera pas sans résistance.

REPLACER LE PRINCIPE ÉTATIQUE PAR LE PRINCIPE DE LA SPHÈRE PUBLIQUE

Nous avons intériorisé une organisation sociale qui serait divisée en deux espaces :



Selon ce schéma, les décisions se prennent dans l'espace politique, espace où se construisent les politiques publiques et les lois qui sont ensuite déversées dans l'espace civil.

Le principe de démocratie continue propose de mettre un espace public entre l'espace civil et l'espace politique. L'espace public devient l'espace où les problèmes rencontrés dans la vie privée sont mutualisés et discutés, avec une capacité d'influencer l'agenda de l'espace politique.

De nombreux exemples existent. La loi sur l'avortement, qui a reconnu le droit pour les femmes de disposer librement de leur corps, n'est pas venue de l'État mais du bas. Dans l'espace civil, de nombreuses femmes se faisaient avorter sans rien dire. Ce sont notamment des manifestes qui ont permis de créer du débat dans l'espace public et d'aboutir à la loi Veille. Pour le droit au logement, l'association les Enfants de Don Quichotte a permis de faire passer la problématique du mal logement dans l'espace public et de donner lieu à la promulgation de la loi sur le Droit au logement imposable.

En ce sens, l'espace public devient ou pourrait devenir le lieu véritable de la démocratie délibérative.





RECONNAÎTRE LE CHANGEMENT DE PRINCIPE DE LÉGITIMITÉ

Qu'est-ce qui fait obéir à une loi?

Aujourd'hui, la désobéissance civique se répand et l'obéissance ne va plus de soi. Nos sociétés sont en train de de changer de principe. Jusqu'à présent, la légitimité que l'on accordait à une décision tirait sa source de l'auteur de la décision. Ainsi, un enfant obéit à son père parce que c'est son père qui pose la décision.

LÉGITIMITÉ ÉLECTORALE

Avant 1789, on parlait de la légitimité de droit divin: on obéissait aux décisions parce qu'elles venaient de Dieu. La légitimité de droit naturel revient à puiser dans la nature nos normes, nos décisions, nos manières de se comporter parce que la nature est bonne. La légitimité électorale renvoie à l'idée que les décisions sont légitimes car elles sont l'émanation du peuple (referendum ou élection).

LÉGITIMITÉ PROCÉDURALE

Or, le principe de légitimité fondé sur la source s'affaiblit au profit d'une autre forme de légitimité que Dominique Rousseau appelle la légitimité procédurale.

Aujourd'hui, la décision doit remplir un certain nombre d'exigences (le contradictoire, la transparence, l'impartialité...) pour être respectée. Nos sociétés sont beaucoup plus attentives à procédure de prise de décision, plutôt qu'aux personnes qui prennent les décisions.

La légitimité procédurale invite à interroger les concepts de démocratie représentative et démocratie délibérative. La démocratie représentative repose sur l'élection (Sieyès). Pour être admis dans le régime de fabrication des décisions publiques, la place des conseils de développement doit être considérée comme légitime. La légitimité des conseils de développement ne peut pas reposer sur l'élection, mais sur la qualité par laquelle ses décisions sont prises.

Aujourd'hui, il faut faire admettre à nos sociétés ces deux formes de légitimité.

La légitimité électorale et la légitimité procédurale doivent travailler de concert pour aboutir à des décisions publiques qui soient acceptées par les sociétés.

Quel que soit le dévouement des membres, quelles que soient les institutions mises en place, si le passage du principe de la compétence électorale vers le principe de la compétence normative n'est pas réalisé, si le lieu réel de la démocratie ne glisse pas de l'État à l'espace public et si on ne met pas en avant l'importance du mode de production des décisions, les conseils de développement n'auront jamais leur place dans la fabrication des décisions publiques.



LE REGARD D'ANNA LENTZNER

Facilitatrice graphique

PAROLE AU GRAND TÉMOIN DOMINIQUE ROUSSEAU



JE PARLE DANS UN CONTEXTE DE MONTÉE DES RÉGIMES AUTORITAIRES...

... ET PAS QU'EN AMÉRIQUE LATINE!

JE SUIS HABITANTE

EST-CE QUE ÇA FAIT DE MOI UNE CITOYENNE?

HÉLAS, NON.

SANS PAPIERS

« DÉMOCRATIE CONTINUE »

DANS L'ENTREPRISE

DANS LA FAMILLE

À L'ÉCOLE

LA FRANCE A UNE ASSEMBLÉE REPRÉSENTATIVE.

ABBÉ SIEYÈS

CE N'EST DONC PAS UNE DÉMOCRATIE!

NOOON!

JE NE VEUX PAS ÊTRE TIRÉ AU SORT!

JE NE SUIS PAS COMPÉTENT!

COMPÉTENCE NORMATIVE DES CITOYENS.

C'EST ICI QUE ÇA SE PASSE!

SPHÈRE CIVILE

SPHÈRE PUBLIQUE

SPHÈRE POLITIQUE

L'ESPACE PUBLIC, LE LIÉU VÉRITABLE DE LA DÉMOCRATIE DÉLIBÉRATIVE

LA LÉGITIMITÉ ELECTORALE

&

LA LÉGITIMITÉ PROCÉDURALE

LES INSTITUTIONS SONT FORTES

ELLES TRANSFORMENT LES REPRÉSENTANTS

J'AI PERDU MON MANDAT

JE SUIS PERDU

QUI SUIS-JE? OÙ COURS-JE?



QUESTIONS ET INTERVENTIONS DEPUIS LA SALLE

Les abstentionnistes n'ont-ils pas raison de ne pas donner leur voix pour garder leur liberté ?

Les études montrent que plusieurs raisons expliquent l'abstention. Depuis une vingtaine d'années, sont apparus les abstentionnistes civiques, ce qui peut apparaître comme contradictoire. Il s'agit d'un abstentionnisme politique : des citoyens ne votent pas en considérant qu'ils sont beaucoup plus citoyens en étant dans des conseils de quartier, dans des associations de parents d'élèves... Pour Dominique Rousseau, le vote électronique ou le vote par correspondance ne solutionnera pas l'abstention. Aujourd'hui, comme la légitimité électorale s'affaïsse, les personnes ne vont plus aux urnes parce qu'elles ne croient plus à l'élection. Il faut donc chercher d'autres outils, d'autres instruments pour faire participer les citoyens à la fabrication de la décision, sans pour autant supprimer le droit de vote.

N'y a-t-il pas une ambivalence dans les conseils de développement, qui sont parfois des tremplins pour obtenir un mandat municipal ou un moyen de prolonger un engagement pour des anciens élus qui n'ont plus de mandat ?

Cette ambivalence tend à être inclusive, plusieurs exemples le montrent. Pour Dominique Rousseau, les représentés devraient rester à leur place de représentés, de citoyens, pour ne pas entrer dans une logique infernale de la représentation. Il y a quelques années, les Ecologistes au Parlement européen ont proposé de changer de député au cours du mandat et cela n'a pas fonctionné. Le député a refusé de passer la main, étant pris dans la logique de la représentation. En effet, les institutions de la forme représentative absorbent, elles ont la force de faire oublier ce qu'on a pu être avant de rentrer dans ces institutions. Les députés qui redeviennent simples citoyens essaient bien souvent de retrouver un poste à responsabilité.

Pour Aristote, l'élection était un mode aristocratique de désignation des élus. La démocratie grecque reposait sur le tirage au sort des citoyens. Les jurés populaires sont tirés au sort sur liste électorale et rendent des décisions de justice tout à fait correctes. Les assemblées citoyennes ou les conseils de développement peuvent représenter un exercice de la raison sur les émotions spontanées. Face à un événement, notre corps réagit à ce qu'il voit. Les régimes autoritaires et populistes s'appuient sur cette réaction immédiate et l'émotion corporelle. Le travail de la démocratie, c'est précisément d'exercer la raison sur ces émotions, ce qui passe par le temps long des délibérations. Sur le rôle des experts, le savoir reste un élément qui doit contribuer à la prise de décision. Il faut également prendre en compte le savoir d'expérience, essentiel à cette prise de décision.

Dominique Valck, coprésident de la Coordination nationale des Conseils de développement partage une anecdote lors d'une audition au Sénat il y a quelques années, sur la démocratie participative. A peine assis, le rapporteur a questionné les coprésidents sur leur légitimité et leur représentativité. La réponse de Dominique Valck a été de dire que les conseils de développement ne cherchent pas à être représentatifs mais significatifs. Les méthodes de travail permettent d'élaborer les préconisations avec les personnes concernées par la question. Les conseils de développement ont des méthodes et outils, il leur manque peut-être un peu d'audace.

Alain Faure, co-délégué du Conseil de développement de Grenoble Alpes métropole, chercheur en sciences politiques revient sur la crise existentielle qui traverse de nombreux conseils de développement. Comment se positionner dans un espace intermédiaire entre vox populi et décideur ? L'intervention de Dominique Rousseau montre que la démocratie est sensible, c'est-à-dire qu'il faut que la sensibilité du citoyen soit toujours dans l'équation. Les conseils de développement ont un rôle énorme à jouer dans ce travail intermédiaire, qu'il faut qu'ils assument. La spécificité des conseils de développement est d'être à l'échelle de territoires intermédiaires : les intercommunalités. Ils ont des éléments à apporter sur ces grands territoires qui n'existent pas institutionnellement ou depuis très peu de temps.

Dominique Rousseau partage cette observation. Le découpage administratif ne correspond pas à la vie vécue des habitants, ce qui rend difficile la construction de politiques publiques. A terme, il convient de s'appuyer davantage sur le local dans une perspective démocratique et non technocratique pour faire vivre cette démocratie délibérative.

Nous voilà arrivés au terme de cette journée qui se voulait fondatrice d'une ambition démocratique renouvelée.

Avant de laisser à notre hôte Thierry Beudet, président du CESE, le soin de conclure, je voudrai dire ici en quoi cette journée constitue pour nous une étape importante.

Tous les conseils de développement œuvrent à l'échelle de leurs territoires à faire vivre une parole citoyenne innovante, engagée, enthousiaste, quelquefois rugueuse voire impertinente mais toujours dialoguante.

Mais nous le savons la portée de cette parole est souvent limitée, l'écho de nos propositions dépassent rarement les limites de nos métropoles, de nos agglomérations, de nos Pays ou de nos bassins de vie. Notre visibilité étant limitée c'est notre crédibilité qui en souffre.

Nous sommes tous ici respectueux de la légitimité démocratique de nos élus issue du suffrage universel mais nous ne nous satisfaisons pas de voir le rôle des citoyens cantonnés à leurs seules compétences électorales. S'il est encore trop tôt pour revendiquer une compétence normative, comme nous y a incité Dominique Rousseau à l'instant, nous sommes convaincus que le temps est venu d'engager une révolution culturelle en vue de mettre au premier plan le « savoir d'expérience » ou l'expertise d'usage dont nos conseils de développement sont détenteurs. Il n'y aura pas de renouveau démocratique si ces compétences-là ne sont pas davantage sollicitées et mobilisées.

Aujourd'hui au Palais d'Iéna nous faisons le pari de la reconnaissance de nos actions, de notre utilité, de notre place dans l'exigence d'un renouveau démocratique. Cette reconnaissance ne se forgera pas dans les tensions d'un rapport de force conflictuel mais par l'alliance constructive, le partenariat apaisé qui privilégiera le respect mutuel, le débat, la complémentarité de regards et d'approches croisés.

Aujourd'hui en officialisant un partenariat entre le CESE, les CESER et les conseils de développement nous démontrons notre capacité à innover à nous « accorder pour composer ensemble une nouvelle partition démocratique » à toutes les échelles territoriales. CESE, CESER et Codev partagent de nombreux points communs dans leur objet mobiliser la société civile pour contribuer à la construction de politiques publiques comme dans leurs méthodes toujours participatives. Nous présentons également des différences que ce soit en termes de moyens, de compositions, d'organisations et bien évidemment d'échelles d'intervention: la nation pour les uns, la région où les intercommunalités pour les autres.

Le croisement de ces échelles territoriales, la complémentarité de nos travaux sur les politiques publiques: mobilité, alimentation, eau, gestion des déchets, climat etc... ou nos contributions sur des questions de société en amont de politiques publiques mieux vivre ensemble, nouveaux modes d'habiter, partage de l'eau, jeunesse, santé, vieillissement, participation citoyenne donnent une crédibilité évidente à ce partenariat qui nous appartient maintenant de faire vivre. L'urgence de la crise démocratique appelle la nécessité d'un renouveau démocratique. Avec la création d'un conseil national de la refondation le gouvernement en fait un sujet de mobilisation nationale. Nous, conseils de développement, dont la mission est d'éclairer l'avenir, de débattre et réconcilier, d'impulser des actions, de faciliter et de relier, en partenariat avec le CESE et les CESER nous répondons présents.

Je suis particulièrement heureux de conclure cette journée de rencontre entre les conseils de développement, les conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux et le CESE, à l'occasion des dix ans de la coordination des CODEV, et des vingt ans de son activité sur le terrain. Et je vous remercie d'avoir choisi le Palais d'Iéna pour la tenir. Les liens entre nos trois structures sont réels, et il faut les renforcer. C'est la mission que j'ai donnée à Pierre Goguet, Questeur du CESE qui ne peut être là aujourd'hui, et qui je le sais est en échange régulier avec vos équipes et votre gouvernance. Je me réjouis dans ce même sens de la participation aux débats de deux éminents conseillers du CESE, Marie-Claire Martel et Thierry Cadart.

Monsieur Arbouet l'a très bien dit :

“ Tout le monde sera d'accord avec le principe de la démocratie participative. Qui pourrait être contre le dialogue, l'écoute, la concertation ? Mais l'étape suivante est plus problématique : que faire de cette parole une fois qu'elle a été recueillie, moyennant beaucoup de temps et de dévouement ? ”

Je pars du principe qu'aujourd'hui, la seule posture de l'écoute ne suffit plus. Ceci, à deux titres :

1

Tout d'abord, la participation citoyenne ne peut plus rester une simple bonne intention. Elle doit devenir un art, une méthodologie, une pratique, une gouvernance, pour parvenir à une « démocratie continue », selon l'expression de Dominique Rousseau, dont je ne me lasse pas ! Nous le voyons ici au CESE avec l'organisation de la convention citoyenne sur la fin de vie. Nous ne sommes pas loin d'une superproduction démocratique, avec plus de 150 citoyens, un comité de gouvernance, des garants, des partenariats avec les médias, des débats parallèles organisés par le gouvernement, un budget global qui se chiffre en millions... Sans atteindre évidemment cette ampleur exceptionnelle, la professionnalisation des procédures est essentielle pour que les consultations publiques soient, en tout temps et en tout lieu, techniquement reproductibles, méthodologiquement irréprochables, et, j'y viens, politiquement opposables.

2

Dans un second temps, cette opposabilité pose la question des débouchés. Il n'est bien sûr pas question de concurrencer la légitimité du pouvoir exécutif ou législatif. En dernière analyse, ce sont bien sûr les députés qui votent et le gouvernement qui décide. Mais, chacun le voit, en particulier aujourd'hui, en l'absence d'une majorité à l'Assemblée, ces votes et ces décisions sont de plus en plus laborieux, fragiles, tant notre démocratie est frappée de fatigue et de lassitude, tant elle est désertée lors des dimanches d'élections, et contestée dès le lendemain. Gouverner ou voter des lois est le dernier maillon de la chaîne, essentiel et souverain. Mais cette décision vaut ce que valent en amont la réflexion, la consultation, la participation. Le pouvoir politique se suffit à lui-même pour décider des politiques publiques, mais il en est de plus en plus loin pour des politiques publiques justes, efficaces et acceptées. Les transitions urgentes qui nous attendent rendent impératif cet approfondissement démocratique, à rebours des tentations autoritaires qui fleurissent dans bon nombre de pays. C'est en ce sens que la démocratie participative est politiquement, et non juridiquement, toujours plus opposable à l'exercice traditionnel du pouvoir. Peser et être écouté, cela détermine certes notre crédibilité, mais de plus en plus, je le souligne, la crédibilité du pouvoir qui fera ou non preuve d'écoute.



C'est pourquoi la démocratie doit être continue, locale, irriguée par l'expertise d'usage dont parle justement Bruno Arbouet. Nous sommes à ce titre complémentaires : CESE, CESER et CODEV. On pourrait parler aussi de subsidiarité : le CESE se consacre à des sujets nationaux, les CESER à des sujets régionaux, les CODEV à des sujets liés à l'intercommunalité ou l'agglomération.

Je forme le vœu que pour l'avenir nous approfondissions concrètement les collaborations entre le CESE et les CODEV. La coordination nationale des CODEV me semble tout indiqué pour passer à l'acte tant vos missions rejoignent les nôtres à bien des égards.

**Vous contribuez
au débat public ?**

Le CESE y contribue à l'échelle nationale à travers ses avis et autres productions, une trentaine par an, et aussi à travers ses prises de position dans l'actualité. Je pense notamment à notre déclaration sur les conséquences de la guerre en Ukraine sur tous les espaces de nos vies.

Nous également, 80 organisations représentant les employeurs, les salariés, les acteurs de la cohésion sociale et territoriale, de l'environnement qui mettent toute leur énergie à dégager des points de convergence, à trouver des voies de passage sur des sujets complexes. 80 organisations qui travaillent à une meilleure acceptabilité des politiques publiques

**Vous
souhaitez placer
le débat au cœur
d'un projet de
réconciliation ?**

**Vous souhaitez
éclairer l'avenir ?**

Là encore, nous également. Nous ne nous saisissons pas tant des sujets qui font la une de l'actualité que des sujets qui font l'avenir, même si c'est moins médiatique d'autant que nous n'avons pas la culture de l'éclat et des petites phrases.

Pour toutes ces raisons, il me semble utile que nous puissions définir un cadre de collaboration. Le CESE accorde une importance grandissante à la dimension territoriale de ses avis. Vous pouvez, davantage qu'aujourd'hui, nourrir et enrichir nos travaux. En retour sans doute, pouvez-vous davantage vous nourrir des constats et des propositions évoqués dans les avis du CESE et des CESER.

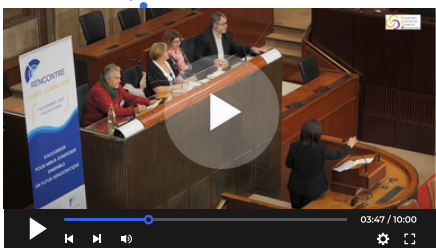
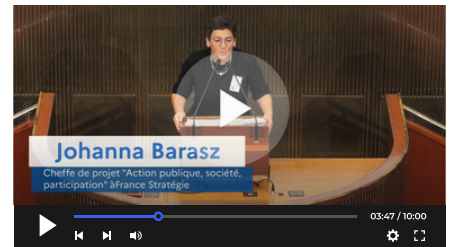
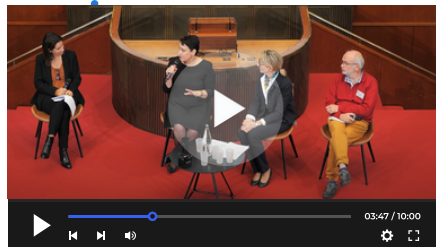
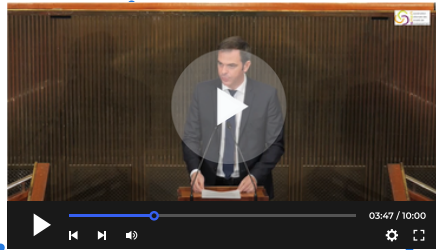
L'Etat ne peut pas tout, je suis de plus en plus convaincu que rien ne peut se faire sans la participation de la société civile. Encore faut-il que nous nous organisions mieux pour faire entendre plus fortement notre voix et que personne ne puisse y rester sourd. C'est le sens de la coopération renforcée que j'appelle de mes vœux.

De plus en plus, la société civile s'organise pour faire entendre sa voix, et c'est une bonne nouvelle pour les démocrates.

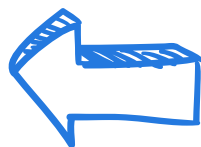
Je vous remercie.



CAPTATIONS VIDÉOS



▶ SCANNEZ MOI !



POUR ACCÉDER À L'ENSEMBLE DES VIDÉOS



REMERCIEMENTS

Nous adressons nos sincères remerciements au Ministre Olivier Véran qui nous a fait l'honneur de sa présence. Nous souhaitons remercier chaleureusement le Président Thierry Beudet pour son accueil au Conseil économique, social et environnemental, la Vice-Présidente Marie-Claire Martel et le Questeur Thierry Cadart.

Nous remercions l'ensemble des intervenants :

Johanna Barasz | Christophe Bayle | Marie-Claude Briet-Clemont | Patrick Caré | André Curmi | Maud Fourrier | Catherine Loneux | Jean Verger | Dominique Rousseau.

Merci à l'ensemble des participants :

Membres, techniciens des conseils de développement, élus des intercommunalités et territoires de projets : Dijon métropole | Grand Poitiers | Bugeois Vallée | Aix-Marseille-Provence métropole | Val d'Yerres Val de Seine | Eurométropole de Strasbourg | Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines | Métropole européenne de Lille | Métropole du Grand Paris | Vals du Dauphiné | Agglomération de Cergy Pontoise | Métropole de Lyon | Bugey Sud | Mauges Communauté | Caux Seine Agglo | PETR Ariège | Grand Reims Communauté | Communauté d'agglomération d'Épinal | Pays d'Arles | Grand Annecy | Grand Chambéry | Métropole et Pays de Brest | Sorgues du Comtat | La Roche sur Yon agglomération | Grand Nancy | Loire Angers | PETR Ariège | Eurométropole de Metz | Métropole de Rennes | Agglomération Paris Saclay | CAP Excellence | Métropole de Lyon | Sud-Est Toulousain | GrandAngoulême | Aunis | Bugey Sud | Tours métropole Val de Loire | La CARENE - St Nazaire agglomération | Métropole de Rouen | Pays de Montbéliard Agglomération | Grand Paris Seine & Oise | Grenoble Alpes Métropole | Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère | Sète Agglopôle Méditerranée | Troyes Champagne Métropole | Sud Estuaire | Communauté d'agglomération de Sophia Antipolis | Saint-Quentin-en-Yvelines | Métropole du Grand Paris | Conseil de développement du Doubs central | Communauté de communes du Grésivaudan | Pays Dunois | GrandAngoulême | Communauté d'agglomération d'Épinal | Erdre et Gesvres | Sorgues du Comtat | Pays Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre | Montpellier Méditerranée métropole | Communauté d'agglomération du Centre de la Martinique | Bordeaux métropole | Vitré communauté | Communauté de communes de la Dombes | Pays Voironnais | La Rochelle agglomération | Grand Paris Sud | Bugeois Vallée | Pays de Grasse | Othe Armance | Réseau des Conseils de développement bretons

CESER Bretagne | cESER Centre-Val de Loire | CESER Grand Est | CESER des Hauts-de-France | CESER Ile-de-France | CESER Nouvelle Aquitaine | CESER Pays de Loire | CESER de France

Unadel | Conseil national des villes | AI-ODD

Merci aux équipes du Conseil économique, social et environnemental

RESPONSABLES DE PUBLICATION

Christine Azankpo

Co-présidente de la Coordination Nationale des Conseils de Développement

Bruno Arbouet

Co-président de la Coordination Nationale des Conseils de Développement

Dominique Valck

Co-président de la Coordination Nationale des Conseils de Développement

CRÉDITS PHOTOS

Benoît Fougeirol

Yann Quiviger

Emilie Leroy

Facilitation graphique : Anna Lentzner

RÉDACTION ET MISE EN PAGE

Emilie Leroy

Assistante en communication (apprentie)

Alexandra Vidal

Déléguée générale

Pauline Soubieux

Cheffe de projet

DATE DE PUBLICATION

Avril 2023

Seul le prononcé fait foi



Un événement organisé au Palais d'Iéna, siège du Conseil Économique, Social et Environnemental, par la Coordination nationale des Conseils de développement



Espace d'échange de pratiques, de débat et de réflexion pour les conseils de développement, la CNCD œuvre depuis sa création pour le développement d'une citoyenneté active et agit pour faire progresser la démocratie participative dans tous les territoires.



Coordination Nationale des Conseils de Développement

Siège social : 22 Rue Joubert, 75009 Paris
Adresse postale : 75 allée des Parfumeurs, 92000 Nanterre

<https://conseils-de-developpement.fr>



@CoordNatCD